

	Conseil d'administration ordinaire du 17 décembre 2014 procès-verbal	Référence	PV CA_DIR 2014-5
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

	Rédigé	Validé
Date	février 2015	25 mars 2015
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-Atoutext	Conseil d'administration

Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant les ministères chargés des affaires sociales : Mme Agnès QUIOT est présente,

Représentant le directeur général de la santé : M. Alain FONTAINE est absent,

Représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur : M. François COURAUD est présent,

Représentant la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est absente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'ancien élève :

Représentant le mouvement des entreprises de France (MEDEF) : MM. Bernard MESURÉ est présent et Patrick CARÉ absent

Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : MM. Cédric ARCOS et Jean SCHMID sont présents.

Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Olivier OVAGUIMIAN est absent.

Représentant la Confédération démocratique du travail (CFDT) : M. Michel ROSENBLATT est présent.

Représentant le syndicat Force ouvrière (FO) : M. Pascal de WILDE est absent.

Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Jean-Luc GIBELIN est absent.

Représentant l'Association des directeurs d'hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent.

Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) : Mme Isabelle LANRIVAIN est présente.

Représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) Mme Marie-Hortense GOUJON-HAEGY est présente.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activité de l'école :

Mme CAVALIER est absente

M. THIBAUT est absent

M. SANNIÉ est présent

M. BERLAND est présent

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

M. Denis ZMIROU est présent

Mme Dominique THOUVENIN est présente

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. François-Xavier SCHWEYER est présent

M. Jean-René LEDOYEN est présent

M. Bertrand PARENT est absent

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

Mme Fleur CHAUMET est présente

M. Didier GUÉRIN est présent

M. Michel POMMERET est présent

Mme Frédérique QUIDU est présente

Représentants des étudiants préparant un doctorat :

Mme Lucie MICHEL est absente

Représentant des étudiants :

M. Ludovic LUMINEAU est présent

Représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Fabienne DESEMBROIS est présente

M. Vincent FAVRE est présent

Procurations :

MM. de WILDE et OVAGUIMIAN donnent pouvoir à M. LAMBERT

Mme MICHEL donne pouvoir à M. SCHWEYER

M. THIBAULT donne pouvoir à M. BERLAND

Mme CAVALIER donne pouvoir à M. SANNIÉ

Mme BONNAURE MALLET donne pouvoir à M. COURAUD

M. FONTAINE donne pouvoir à Mme QUIOT.

M. CARE donne pouvoir à M. MESURE

M. GIBELIN donne pouvoir à M. ROSENBLATT

M. PARENT donne pouvoir à M. LEDOYEN

M. Ronan SANQUER, nouveau représentant titulaire du SMPS, assiste à la séance en tant qu'invité
(*en attente de la publication de son arrêté de nomination au CA de l'EHESP*)

Contrôleur financier

M. JARNIGON, Contrôleur budgétaire en région Bretagne

Présents au titre de l'EHESP :

M. CHAMBAUD, Directeur

Mme de LAROCHELAMBERT, Secrétaire générale

M. ROULLE, Agent comptable

M. COAT, Directeur de cabinet

M. MARIN, Directeur des études

M. Bernard JEGOU, Directeur de la recherche

Mme DUCOS, Directrice des relations internationales

Mme MALPOT, Directrice du développement et de la formation continue

M. QUÉNEL, Directeur du LERES

M. ANDRÉ, Directeur du département SHSC

M. ASTAGNEAU, Directeur du département EPIBIOSTAT

Mme RIO, Directrice des finances et du contrôle de gestion

Mme ANNEE-DESMAS, Contrôleur de gestion

Mme SUREL, Directrice des ressources humaines

M. BENHADDOU, Directeur des systèmes d'information

Mme CAVAGNI, Directrice de la communication

Mme GICQUEL-BUI, Directrice du projet Ecole numérique

Mme THIEFFRY, Assistante Direction générale

SOMMAIRE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2014	5
2. ACTUALITES	5
3. POLITIQUE IMMOBILIERE :	8
↵ APPROBATION DE LA POLITIQUE D'AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET SA FIABILISATION	8
↵ SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) :	9
▪ <i>Validation de l'actualisation annuelle pour 2014</i>	9
▪ <i>Perspectives d'un nouveau schéma directeur immobilier pluriannuel</i>	9
4. BUDGET ET FINANCES :	11
↵ ADOPTION DES TARIFS 2015 (FORMATIONS DIPLOMANTES, HOTELLERIE, RESTAURATION, LOCATION D'ESPACES, REPROGRAPHIE, PRESTATIONS DU LERES)	11
↵ ADOPTION D'UN VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RESP	17
↵ PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2015	20
↵ PRESENTATION DE LA GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE (GBCP) ET DE SES IMPLICATIONS A L'EHESP.	33
5. MISE EN OEUVRE DU COP 14-18 ET EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE :	34
↵ SUPPRESSION DU DEPARTEMENT DES SCIENCES INFIRMIERES ET PARAMEDICALES (DSIP)	34
↵ ÉVOLUTION DU POSITIONNEMENT DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET DES ENTITES COMPOSANT LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUE (DRIP)	39
↵ PRESENTATION DES TABLEAUX DE BORD DE SUIVI DU COP ET PRECONISATIONS DU RAPPORT SCHAEZEL	44
6. MISE EN PLACE DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR) : VALIDATION DE LA PROCEDURE ET CRITERES D'ATTRIBUTION	45
7. VALIDATION DE LA CREATION DE TROIS DIPLOMES D'ETABLISSEMENT (DE) CORRESPONDANT AUX TROIS PARCOURS DU MASTERE SPECIALISE IMR SET (INGENIERIE ET MANAGEMENT DES RISQUES EN SANTE-ENVIRONNEMENT-TRAVAIL)	46
8. QUESTION DIVERSES	48
↵ PROPOSITION DE MOTION PORTEE PAR LES REPRESENTANTS DES ELEVES ET RELATIVE A LA REVALORISATION DE LEURS INDEMNITES DE FORMATION ET DE STAGE	48

(La séance est ouverte à 10 h 42, sous la présidence de M. Berland.)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2014

Mme Thouvenin fera passer deux petites modifications qui ne changent pas le sens mais sont plus claires.

M. Favre n'était pas présent à cette séance, représenté par Milan Lazarevic. Il signale également que la date du pied de page de garde doit être corrigée.

2. ACTUALITES

• Composition du Conseil d'administration

M. CHAMBAUD.- Nous accueillons un nouveau représentant titulaire pour le syndicat des manageurs de santé, en la personne de Ronan Sanquer qui remplace Christophe Gauthier.

Dans le collège des personnels d'enseignement et de recherche, Bertrand Parent va quitter l'École pour rejoindre l'Agence régionale de santé de l'Océan Indien à partir du 1^{er} janvier 2015, où il prendra les fonctions de directeur de la délégation de l'île de La Réunion dans le cadre d'une mobilité de trois ans.

• COP 2014-2018

Après avoir eu quelques appréhensions sur la signature du contrat d'objectifs et de performance, nous avons eu l'information officielle -je le dis sous le couvert des deux ministères de tutelle- que le COP avait été signé par les deux ministres. C'est pour nous l'achèvement d'un parcours qui a été à la fois riche et long. Cette signature officielle légitime l'ensemble des éléments contenus dans ce contrat quinquennal.

• Prises de fonctions

Monsieur Christophe Roullé, qui assurait l'intérim depuis le 1^{er} septembre, quitte l'École pour rejoindre l'ARS de Bretagne. À partir du 1^{er} janvier 2015, nous aurons un nouvel agent comptable, M. Vincent Noël.

Je souhaite souligner un autre mouvement important pour notre établissement dans les circonstances actuelles. Nous étions en phase de recrutement d'un responsable de la maîtrise des risques, Mme Céline Bonnetier, qui exerçait au Conseil régional de Bretagne, va prendre cette fonction à l'EHESP, le 19 janvier prochain.

• Comue

Le contrat de site de Université Sorbonne Paris Cité a été signé. Dans ce cadre, l'École a obtenu 7 emplois sur la période 2014-2016 : 4 emplois ont été notifiés pour 2014 mais ne prendront effet qu'en 2015 en raison du temps de recrutement nécessaire, deux autres viendront en 2015 et un en 2016.

Nous sommes en attente de la publication officielle du décret de création de la communauté d'universités et d'établissements pour organiser les élections, probablement au premier trimestre 2015.

Pour la communauté Université Bretagne Loire (UBL), le schéma est différent car le projet est en cours de construction. Un délai de six mois lui a été donné étant donné son projet de communauté interrégionale. Une première version des statuts a été envoyée au Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et la Recherche, avec une proposition de Conseil d'administration à 48 membres et un conseil académique à 135 membres. Des navettes sont en cours avec le MESR.

Cette communauté sera la plus importante en nombre d'étudiants en France avec, à date : 27 membres potentiels, dont 7 universités, 5 organismes de recherche et 15 Ecoles (dont l'EHESP).

Cela implique que la représentation des écoles au CA sera alternée, avec une petite interrogation qui perdure autour de 4 ou 5 sièges. Dans ce cadre, la position que nous essayons de défendre est le fait que l'EHESP et la santé publique puissent être représentées de façon importante, à la fois dans le fonctionnement de la future Comue mais surtout dans le projet de réponse à l'appel d'offres de la deuxième vague Idex, pour laquelle un projet doit être proposé pour le 20 janvier 2015.

C'est un sujet complexe et difficile pour lequel un certain nombre de personnes, notamment des enseignants-chercheurs de l'École, se sont fortement mobilisées pour essayer de proposer un projet pluri ou transdisciplinaire sur la santé publique. Cela n'a pas été sans quelques difficultés, et j'en profite pour les en remercier. Dans un contexte aussi large, il est beaucoup moins facile pour l'École d'être entendue que dans le cadre de l'Université Sorbonne Paris Cité où nous avons une place équivalente à celle des autres membres.

• **Accréditation**

Nous vous avons tenu au courant du fait que l'EHESP avait modifié sa demande pour le processus d'accréditation, à la fois du master de santé publique en anglais et de l'École de façon plus générale. Je suis très heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui que le master de santé publique en anglais est officiellement accrédité par l'Agence européenne d'accréditation en santé publique ; nous sommes les premiers en France à pouvoir l'afficher.

Par ailleurs, le processus d'accréditation de l'ensemble de l'École est en cours. Une visite aura lieu cet été et si tout va bien, nous serons la première école accréditée au niveau européen en France au mois de septembre 2015.

• **Antenne parisienne**

Nous sommes dans un processus très compliqué, et en fortes négociations pour que l'ensemble des activités de l'École puisse rejoindre le bâtiment de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH PN). C'est une histoire à rebonds, avec une difficulté à voir comment s'organise l'occupation des locaux par les différents organismes.

Je ne cache pas que le processus a des implications qui dépassent de loin la demande de l'École puisque la MSH Paris Nord est dans un processus assez compliqué entre l'Université Paris 13 et l'Université Paris 8, avec une difficulté d'entente sur la façon dont ces locaux pourraient être utilisés.

Nous avons fait des demandes précises, à la fois pour l'occupation et les délais, et nous sommes encore en attente de réponses. Une réunion, peut-être d'arbitrage final, se tiendra ce vendredi en présence du cabinet du MESR. J'espère pour l'École que nous pourrions trouver une solution.

Je rappelle que cet élément était présent dans le rapport de la Cour des comptes, et nous avons eu des discussions au Conseil d'administration. Le fait d'avoir un lieu unique nous permettrait de faire une économie substantielle sur les locations que l'École est obligée de faire dans différents sites parisiens, avec tous les problèmes de maintenance que cela entraîne.

• **Institut de l'usager**

Je proposerai au Conseil d'administration d'avoir une discussion large sur cet institut. Mais, pour l'instant, nous étions en attente de discussions autour du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, maintenant adoptée. Dans le cadre de la démocratie sanitaire, un certain financement est prévu pour les actions des associations régionales avec le fonds d'intervention régional. Une partie va être dédiée aux actions des associations nationales,

avec une part pour l'École des hautes études en santé publique pour créer et fait vivre l'institut de l'usager.

Nous espérons pouvoir démarrer cet institut de l'usager au premier semestre 2015. Il serait très important d'avoir une discussion au CA sur la manière dont l'École peut s'engager dans un projet très fort et structurant pour elle.

• **Renouvellement des instances**

La fin de la mandature des trois instances, Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil des formations, est prévue au printemps 2015. Nous espérons que le nouveau CA pourra être installé au 1^{er} juillet 2015, ce qui signifie que la dernière séance dans sa configuration actuelle sera en mars prochain

M. POMMERET.- Sur les locaux parisiens, les courriels envoyés actuellement par les personnels sont inquiétants. Dans certaines médias des collectivités locales, on parle de contentieux juridique à régler car la présence de l'EHESP n'est pas souhaitée. Cela va plus loin que quelques difficultés.

M. CHAMBAUD.- Ce sont des éléments rapportés par les médias, les journaux ont le droit d'écrire ce qu'ils veulent.

Nous avons des éléments objectifs en notre possession, et je peux produire des courriers si vous le souhaitez. Je n'ai pas vu d'éléments ne souhaitant pas que l'École des hautes études en santé publique soit présente. Mais les difficultés sont fortes entre le maître d'ouvrage, Paris 13, et la MSH Paris Nord, ce qui a d'ailleurs abouti à une pétition d'un certain nombre de personnes, dans laquelle la participation de l'École n'est pas remise en cause.

J'en profite pour souligner que des informations étaient totalement erronées sur le nombre de mètres carrés que l'École souhaitait - c'est-à-dire 2 000 m² - ce qu'elle n'a jamais demandé. Au Conseil scientifique de la MSH Paris Nord, Jean-Marie André était présent car l'École a été invitée pour présenter des éléments, la discussion a peut-être été animée mais elle était nécessaire. Nous avons déjà eu des discussions avec plusieurs membres potentiels de cette Maison des sciences de l'homme, notamment Cap Digital.

Mon sentiment, est que la discussion n'est pas véritablement une remise en cause de la présence de l'École, le directeur de la MSH Paris Nord me l'a dit très clairement ; ils en étaient plutôt contents. Le MESR est très favorable à l'arrivée de l'École dans ce lieu. Je ne peux pas non plus présager des difficultés des autres partenaires.

L'École est plutôt fortement sollicitée, et pas uniquement pour des raisons financières. Elle va payer des loyers pour ces locaux à la MSH Paris Nord, mais le montant pour ce lieu unique sera bien moindre que les loyers divers actuels.

Quant aux collectivités territoriales, j'ai écrit au Maire de Saint-Denis et je devrais être reçu au début du mois de janvier par le Président du Conseil général de Seine-Saint Denis.

Mme QUIDU.- À ce sujet, je pense qu'il serait bon d'avoir de nouveau une communication entre l'École et les agents parisiens. On constate une nouvelle fois des éléments différents de ce que vivent les agents sur le terrain, dont le ressenti est à l'opposé de votre discours. Je pense qu'un effort est encore à fournir en matière de communication pour éviter cet écart récurrent entre ce que ressentent les agents et le discours tenu.

M. CHAMBAUD.- À chaque élément nouveau, nous avons informé les personnes directement impliquées. Je ne suis pas maître de ce qui peut transparaître dans les médias. S'il faut répondre à chaque article inexact, cela va devenir un peu compliqué. D'autant qu'il y en a eu plusieurs ces derniers jours.

Il est difficile pour moi de présager des conclusions de la réunion de vendredi. Il me semble plus logique d'avoir une communication à partir d'éléments factuels. Je ne peux pas dire aujourd'hui quelle sera l'issue de cette réunion, si elle sera décisionnelle ou non. Une

réunion s'est tenue l'été dernier au MESR et n'a pas abouti. Par conséquent, je suis relativement prudent par rapport à notre communication.

Je vous rappelle, et je pense que vous étiez dans la salle à l'époque, quel était mon optimisme peut-être un peu démesuré au début, avec même l'affichage d'un pourcentage qui n'était pas de 100 % à l'époque, mais les éléments de dissensions entre certains membres potentiels de cette MSH Paris Nord n'étaient pas aussi forts. Depuis, un certain nombre d'oppositions sont apparues et dépassent complètement l'École.

C'est pourquoi, avant de communiquer, j'attends de savoir l'issue de la réunion de vendredi.

3. POLITIQUE IMMOBILIERE :

↳ APPROBATION DE LA POLITIQUE D'AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET SA FIABILISATION

Mme de LAROCHELAMBERT.- Cette démarche est la suite apportée à une réserve émise en 2012, lors de la campagne de certification des comptes. Les travaux ont été, depuis lors, effectués et nous ont permis de procéder à une nouvelle évaluation des biens immobiliers par les services de France Domaine qui sont intervenus en octobre 2013. À partir de cette évaluation, l'EHESP est en mesure de proposer une réévaluation selon les nouvelles normes comptables en vigueur, dont Marie-Hélène Rio va détailler les contours.

Mme RIO.- Il vous a été remis une note très complète sur la revalorisation du patrimoine qui a donné lieu en interne à un travail important suite à l'intervention de France Domaine. Je ne vais pas entrer dans le détail mais vous indiquer le périmètre et la méthodologie retenus pour cette évaluation.

• *Périmètre*

Il comprend l'ensemble des bâtiments de l'École, à l'exclusion des résidences Le Gorgeu et Villermé qui sont propriétés de NeoToa (anciennement Habitat 35) et inscrites au patrimoine de cette entreprise. Nous avons également exclu un local technique implanté sur une parcelle de terrain qui n'a aucun usage pour l'École.

Enfin, nous nous interrogeons à propos du bâtiment LERES ; une décision sera certainement prise lors de la mise en oeuvre du schéma directeur immobilier 2015 -2019.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Ce bâtiment LERES va être libéré de son activité actuelle lors de l'ouverture de l'IRSET, d'où l'interrogation suscitée par la réflexion sur le schéma directeur immobilier à venir.

• *Méthodologie*

Mme RIO.- Nous avons pris les valeurs vénales des bâtiments transmises par France Domaine en octobre 2013. Au 1^{er} janvier 2014, aucun élément exceptionnel n'est venu faire évoluer cette valeur vénale.

Nous avons l'obligation par les normes comptables de poursuivre la comptabilisation par composants de notre patrimoine immobilier. Nous avons commencé en application des normes 2006 et avons l'obligation de continuer. Pour cela, nous devons adapter les politiques de durée d'amortissement et les groupes de composants, ce qui fait l'objet de la délibération qui vous sera proposée tout à l'heure.

Pour chaque bien que nous avons retenu dans le périmètre de l'École, nous avons déterminé, avec l'expertise du responsable du service du patrimoine, la durée résiduelle d'usage du bâtiment considéré et de ses composants. Vous avez le détail dans la note, pour chaque bâtiment retenu, du calcul et de la durée résiduelle.

• *Impacts comptables et budgétaires*

Au 1^{er} janvier 2014, leur valeur nette comptable inscrite au bilan de l'établissement était de 20,601 k€. Après réévaluation du patrimoine, elle est 18,337 k€, égale à la valeur de France Domaine retenue dans le périmètre.

Cet écart de réévaluation a un impact budgétaire sur les amortissements que nous allons intégrer à partir de la réévaluation du patrimoine, avec un amortissement en diminution par rapport à ce qui était pratiqué auparavant.

M. SCHWEYER.- On ne voit pas le bâtiment Max Weber, cela ne fait-il pas partie du patrimoine immobilier ?

Mme RIO.- Ce bâtiment étant modulaire et donc déplaçable, il n'est pas considéré comme bâtiment immobilier.

M. ROSENBLATT.- Si j'ai bien compris, nous sommes sur un bilan et c'est pourquoi on ne voit pas les durées d'amortissement résiduel apparaître sur ces notices.

Mme de LAROCHELAMBERT.- *Acquiescement.*

M. POMMERET.- Un point de syntaxe ; en page 3, il est dit que le bâtiment du pavillon « sera déconstruit fin du premier semestre 2014 ». Il serait bon de dire « a été déconstruit en 2014 » puisqu'il a disparu du paysage derrière nous.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Il est dans les travaux de l'IRSET.

M. ROSENBLATT.- Quelle option proposez-vous entre la n°1 et la n°2 s'agissant du LERES ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- En tout état de cause, le LERES est en exploitation dans sa destination actuelle jusqu'à la fin 2015 compte tenu de ses activités. Nous proposons de le comptabiliser tel que, tant que nous n'avons pas de connaissance concertée de ce que sera son devenir au-delà de 2016. Cela fera notamment l'objet des réflexions dans le cadre du schéma directeur immobilier de l'École, tous sites confondus, devant commencer en 2015.

M. ROSENBLATT.- La mention des deux options est donc simplement pour mémoire et ce sera rediscuté dans l'avenir ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- Absolument.

Vote à main levée sur la délibération n°25/2014 : **UNANIMITÉ**

La politique d'amortissement du patrimoine immobilier et sa fiabilisation est adoptée.

SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) :

- *Validation de l'actualisation annuelle pour 2014*
- *Perspectives d'un nouveau schéma directeur immobilier pluriannuel*

Mme de LAROCHELAMBERT.- C'est l'annonce de la démarche qui commencera début 2015, avec la création d'un comité de pilotage pour déterminer ensemble la stratégie immobilière de l'École, tous sites confondus.

S'ensuivra une proposition de schéma directeur immobilier, appuyée sur les conseils d'un architecte-programmiste pour une traduction dans notre patrimoine immobilier, compte tenu notamment d'éléments qui interviendront au cours de l'année 2015 et les suivantes : l'ouverture des bâtiments IRSET et MSHB mais encore le déménagement du LERES au sein de l'IRSET. Le devenir des résidences fait déjà l'objet de premières discussions au sein de l'École et avec nos interlocuteurs extérieurs

Mme QUIDU.- Sur le document 3.2, à la troisième page, je ne comprends pas la suite de la phrase concernant le Bâtiment Laboratoire : « *Ce bâtiment ne sera plus occupé à partir de 2016 avec la livraison de l'IRSET. Un projet de réhabilitation est envisagé ultérieurement. Effectifs. Les ETP présentés regroupent le plafond d'emploi autorisé fixé dans le cadre du programme 204.* » S'agit-il des effectifs qui seront hébergés à l'IRSET ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- Il ne faut pas en tenir compte, le paragraphe n'avait pas à figurer. C'est précisément ce document qui fait l'objet du vote.

M. COAT.- C'est le document transmis à France Domaine que le CA doit valider.

Mme de LAROCHELAMBERT.- La partie allant de « Effectifs » du paragraphe Bâtiment Laboratoire à « Tableau 2 » sera retirée.

M. POMMERET.- Ma remarque de tout à l'heure concernait en fait ce document. Dans le premier document, il est bien précisé que le pavillon a été supprimé alors qu'il est dit dans celui-ci qu'il sera supprimé.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Il s'agit de la situation en 2014.

M. POMMERET.- Par ailleurs, on parle de travaux en 2013.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Ce bâtiment n'existe plus, il a été démoli dans le cadre de la construction du bâtiment IRSET que nous voyons à droite de cette salle.

M. BERLAND.- Mais on parle de réhabilitation ensuite.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Non, il s'agit du bâtiment LERES.

M. POMMERET.- Dont on ne sait pas ce qu'il va devenir.

M. BERLAND.- Il faut revoir la formulation car on ne sait plus de quoi il est question.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Un projet de réhabilitation n'a jamais été formulé au sein de l'École à ma connaissance. Il est en tout cas certain que ce bâtiment sera libre de toute activité à la fin de l'année 2015 lors de l'ouverture du bâtiment IRSET. Ce sont les réflexions stratégiques immobilières prévues en 2015 qui vont permettre de définir, entre autres, le devenir de ce bâtiment.

M. ROSENBLATT.- On arrive à suivre à peu près le cahier des délibérations qui comprend bien deux délibérations pour les deux documents.

M. BERLAND.- Comme on doit relire l'ensemble du document, il vaut mieux qu'il soit formalisé afin que tout le monde comprenne.

M. ROSENBLATT.- Ma question portait en fait sur les bâtiments en construction, aussi bien la Maison des sciences de l'homme que l'IRSET, afin que vous nous rappeliez la nature juridique de la propriété. Puisque c'est une coconstruction avec d'autres participants et que l'École n'est pas maître d'ouvrage, qu'est-ce qui relèvera du patrimoine de l'École dans ces nouveaux locaux à la fin des travaux ?

M. CHAMBAUD.- La MSHB et l'IRSET seront construits avec le rectorat en maîtrise d'ouvrage. Ensuite, une convention de fonctionnement va lier l'ensemble des occupants pour délimiter les attributions des locaux d'usage, y compris en termes patrimoniaux. Pour la MSHB, une participation de l'École sera définie dans le cadre de son utilisation. Pour l'IRSET, l'opération est un peu plus compliquée, avec cette première tranche et une seconde qui devrait être poursuivie dans le cadre du prochain contrat de plan État/Région. Le terrain appartient à l'État, le maître d'ouvrage sera le rectorat. Ensuite, pour la propriété des bâtiments, il s'agira de copropriété.

M. ROSENBLATT.- Au prorata des surfaces ?

M. CHAMBAUD.- Je le pense.

M. ZMIROU.- Sauf erreur, France Domaine reste propriétaire et l'Université Rennes I et l'École seront occupantes à titre onéreux avec prise en charge du fonctionnement. Mais la propriété reste celle de France Domaine.

M. ROSENBLATT.- Dans ce cas, est-il nécessaire de le faire figurer dans le document relatif au patrimoine immobilier de l'École ?

M. BERLAND.- Pour les universités, on fait toujours figurer toutes les surfaces comme relevant de tel ou tel établissement, mais le propriétaire est l'État.

M. ROSENBLATT.- Ma question porte sur la valorisation patrimoniale et l'amortissement ultérieur.

M. ROULLÉ.- Je me permets d'intervenir sur le plan technique ; la valorisation patrimoniale ne se fait pas sur la notion de propriété mais de contrôle. Ce contrôle étant l'avantage économique qu'en retirera l'établissement. Dans le cas présent, il n'y a pas de sujet ; l'École aura le contrôle d'une partie du bâtiment à hauteur de la surface qui lui sera attribuée.

Partant de cela, la valorisation patrimoniale est aujourd'hui inconnue. Elle devra se faire à la mise en service des bâtiments. Il y aura lieu, me semble-t-il, de faire une évaluation France Domaine pour comparer la partie EHESP par rapport au montant versé par elle sous forme de la subvention en cours de versement selon l'échéancier. Pour aller au bout du raisonnement, la base de l'amortissement sera cette valeur patrimoniale effectuée par France Domaine lors de la mise en service du bâtiment.

M. GUERIN.- Je ne sais pas avec quels moyens, mais il me semble qu'il est question dans le COP de le transformer en *learning center*.

M. CHAMBAUD.- Cette proposition avait été faite dans le cadre des groupes de travail autour de l'élaboration du COP. Cette orientation était souhaitée mais vous comprendrez bien que dans la situation y compris budgétaire que nous allons examiner, ces éléments sont liés à notre capacité d'investissement. Aujourd'hui, il paraît raisonnable d'interroger ces différents points, y compris le devenir du futur ancien bâtiment LERES à la lumière de notre capacité d'investissement future.

☒ Il est procédé au vote à main levée sur la délibération 26/2014 : **UNANIMITÉ**

L'actualisation annuelle du SPSI est validée.

4. BUDGET ET FINANCES :

☞ ADOPTION DES TARIFS 2015 (FORMATIONS DIPLOMANTES, HOTELLERIE, RESTAURATION, LOCATION D'ESPACES, REPROGRAPHIE, PRESTATIONS DU LERES)

Mme de LAROCHELAMBERT.- Laurence Malpot va présenter les éléments liés à la formation.

Mme MALPOT.- Vous avez reçu le présent document dans la suite des délibérations du Conseil d'administration de décembre 2013 et de juillet 2014, qui avaient validé la politique tarifaire concernant les sessions de formation continue dites « catalogue » et formation continue sur mesure.

La présente proposition vise à soumettre la poursuite de la politique tarifaire que vous aviez votée en 2013. Elle s'appuie sur les résultats obtenus à la rentrée sur les formations diplômantes en 2014. On a pu constater, d'une part, le maintien du nombre et de la qualité des candidatures mais aussi des inscriptions de façon globale sur les formations diplômantes ; d'autre part, l'absence ou presque de recours à des demandes de réduction de tarifs sur ces formations. Cela, à l'exception du mastère spécialisé IMR-SET, dans la ligne des éléments évoqués lors de la présentation de cette formation, en lien avec les débouchés pour les personnes voulant postuler en tant qu'ingénieurs du génie sanitaire.

Notre proposition est de poursuivre et maintenir les tarifs tels qu'ils ont été votés l'année dernière. Sachant que nous avons appliqué pour les formations de masters co-habilités avec des établissements de la Comue Université Sorbonne Paris Cité ou avec l'Université Rennes I, des tarifs de formation continue à hauteur de 5 000 euros, qui correspondent aux tarifs dits individuels pour les formations diplômantes. Ceci a été validé par l'ensemble de nos partenaires cohabilitants.

Concernant la fixation de ces tarifs et ce qui avait été présenté l'année dernière, je rappelle que cela s'appuie en partie sur les coûts associés aux formations diplômantes. Nous faisons l'exercice avec les responsables de formation d'établir des budgets prévisionnels et d'estimer

le nombre d'inscrits nécessaire, et donc le montant des tarifs nécessaires aussi pour garantir au mieux l'équilibre financier des formations diplômantes. Nous devons être à hauteur de 12 à 13 inscrits en formation continue pour tenir les budgets. D'autre part, cela repose aussi sur la notion d'acceptabilité par les étudiants et employeurs d'un niveau de tarif correspondant à ce qui est tenable pour tous.

En ce sens, nous proposons de supprimer le refus de subrogation qui avait été mis en place dans les conditions générales de vente précédemment. Cela signifie que l'École accepte de recevoir les fonds directement des organismes collecteurs des fonds de formation continue, alors qu'elle demandait précédemment aux inscrits de verser et de se faire rembourser eux-mêmes par les OPCAS.

Cette proposition de maintien s'appuie aussi sur le fait que les tarifs de nos concurrents et parfois partenaires, restent au même niveau que les années précédentes.

Dans les documents qui vous sont soumis, deux points sont à corriger. En page 4, il s'agit bien des tarifs 2015 et non 2014 dans le tableau. Deuxièmement, il a été souhaité et validé en Conseil des formations de supprimer la rubrique « inscription individuelle » pour les auditeurs libres pour les formations statutaires. La mention figurant sous le tableau sur ce que sont les auditeurs libres dans les formations statutaires rend inutile cette rubrique qui avait été mise par souci de forme.

Mme QUIDU.- Une autre correction est à faire au tableau de la première page, dans la colonne formation continue 2014 et entre parenthèses 2013 : le total n'est pas de 57 mais de 83. Surtout si le commentaire indique que la hausse et l'uniformisation des tarifs n'ont pas généré au final une baisse du nombre d'inscrits.

Je rebondirais d'ailleurs sur cette phrase car, à mon avis, il est un peu tôt pour conclure. Notamment, cette hausse d'inscrits est le résultat d'un solde car dans certaines formations, le nombre d'inscrits a diminué. Il serait intéressant de voir quelles sont ces formations, à quoi est due cette baisse : tarif ou autre. Je pense que c'est sur le moyen et long terme que l'on pourra dire si la hausse des tarifs n'a pas engendré de baisse d'inscrits.

Mme MALPOT.- Je n'ai pas recalculé le total pendant que vous parliez, mais il peut s'agir d'une erreur de notre part. Nous le vérifierons.

Concernant l'évolution, elle est effectivement à suivre à long terme. C'est la raison pour laquelle nous vous en rendons compte aujourd'hui.

Le deuxième point extrêmement important, qui a été validé avec les responsables de formation, est la question du maintien de l'inscription entre le temps de la candidature et sa validation effective. Sachant que nous avons des variations sur certains masters, à la hausse ou à la baisse, liées au choix individuel des candidats. C'est ce que nous essayons de suivre, et c'est l'objet de notre proposition sur la question de la subrogation notamment.

M. ROSENBLATT.- Je suis ravi d'entendre que vous avez avancé sur la détermination des coûts réels des différentes formations. Nous serons très intéressés de connaître la répartition des coûts des différentes prestations car cela participe de l'avancement de l'organisation comptable et du management interne de l'École. Cela alimentera certainement les discussions que nous aurons tout à l'heure et dans les années prochaines sur le budget de l'École.

Ma deuxième remarque est plus limitée et porte sur la diminution, à partir de 2015, de la durée de la formation des directeurs d'hôpitaux. Avez-vous répercuté quelque chose sur les tarifs d'auditeurs libres pour cette filière de formation, avez-vous reporté les tarifs antérieurs ou était-ce peut-être déjà sur deux ans ?

Enfin, concernant les cycles préparatoires, nous avons recueilli un certain nombre de plaintes de la part des étudiants qui enrichissent assez fréquemment leur formation par une complémentaire payante au CNEH, ce qui ne se fait pas sans un certain nombre de

grincements de dents. Mais cela renvoie davantage à l'aspect pédagogique du cycle préparatoire qu'à l'aspect tarifaire.

Mme MALPOT.- Je laisserai Philippe Marin compléter si nécessaire sur les dispositifs tarifaires pour 2015 sur la formation des EDH. Le parti pris était jusqu'à présent de découper la première, la deuxième année et la spécialisation, qui aura bien lieu en 2015. C'est pourquoi cela reste encore présenté ici.

M. ROSENBLATT.- Donc, ceux qui font la première année sont sans spécialisation à la fin ?

Mme MALPOT.- Nous avons fait le choix de les présenter par bloc, les gens pouvant décider de poursuivre ou non à la fin de la première année en fonction du souhait des employeurs. Mais cela peut être supprimé si vous pensez que c'est plus pertinent.

M. MARIN.- Pour ce qui concerne les tarifs des auditeurs libres du cycle « directeur d'hôpital », à ce jour, notre visibilité nous permet d'indiquer que nous n'aurons pas d'auditeur libre pour l'année 2015. En revanche, nous avons potentiellement des contacts pour la rentrée 2016.

Sur la réussite des cycles préparatoires, je me référerai aux résultats des différents concours. Comme chaque année, les taux d'admission dans les différents concours de l'École et en externe (EN3S, IRA...) permettent d'indiquer que la performance de nos cycles préparatoires est stable et même en légère augmentation.

En ce qui concerne l'existence d'une offre que je pourrais qualifier de concurrente venant du centre national d'expertise hospitalière qui forme à distance, le sujet avait déjà été évoqué et nous avons quelques préparations en cycles à distance. Néanmoins, le volume des enseignements que nous prodiguons à nos élèves dans les cycles préparatoires me laisse penser qu'ils ont peu de temps pour aller compléter leur formation. Ils ont à peu près 850 heures de cours sur une année, sont soumis à des devoirs, des préparations, des « colles », et ont déjà un rythme de travail relativement intensif. Certains élèves peuvent compléter par d'autres formations mais c'est une démarche individuelle.

M. LEDOYEN.- Pour être complet sur les auditeurs libres, la filière des directeurs de soins comptera trois auditeurs libres, deux venant de Monaco et un du service de santé des armées.

☒ Vote à main levée sur la délibération 27/2014 : **UNANIMITÉ**

Les tarifs de formations diplômantes 2015 sont approuvés.

• **Tarifs 2015 : hôtellerie, restauration, reprographie, location d'espaces**

Mme de LAROCHELAMBERT.- Sur les tarifs de l'hôtellerie et la restauration, nous proposons un alignement compte tenu de l'évolution de l'indice INSEE. S'agissant des prestations de reprographie et de location d'espaces d'enseignement et de réception, la proposition est de maintenir les tarifs actuels. Sachant qu'une discussion devra avoir lieu pour s'aligner sur les pratiques en cours à Rennes car les sollicitations sont nombreuses.

M. FAVRE.- Je prends la parole pour m'opposer fermement, au nom de mes collègues représentants des élèves et au nom de tous les élèves, à l'augmentation des tarifs hôteliers et de restauration proposée aujourd'hui. Certes, cette augmentation est limitée à l'évolution de l'indice des prix de l'INSEE, mais rien que cela, c'est déjà trop. Et au regard des éléments que nous allons vous apporter, pour devriez comprendre pourquoi.

Concernant les services hôteliers, nous tenons à vous rappeler que les résidences du Gorgeu et de Villermé, qui n'est guère mieux, sont dans un état de vétusté indigne d'une grande école de santé publique. Quarante ans sans travaux conséquents de rénovation, c'est tout de même impensable. Pour comprendre l'ampleur des dégâts, il suffit de jeter un oeil au carnet tenu à l'accueil qui recense tous les problèmes rencontrés par les élèves locataires.

Nous vous invitons, mesdames et messieurs les administrateurs, si vous ne l'avez pas encore fait, à aller visiter ces chambres dont on vous propose d'augmenter le prix : pas un mur qui ne soit fissuré ou de la peinture qui ne soit écaillée. Chaque semaine vient avec son nouveau lot de dégradations supplémentaires dont nous, élèves, avons à faire les frais : des étagères qui s'effondrent ; des lits qui cassent ; des radiateurs qui se décrochent ; des lavabos qui tombent, nous n'inventons malheureusement rien ; de la robinetterie qui fuit et qui ne tient pas en place ; des sanitaires communs sans poignées ni verrous ; des punaises de lit. Voilà la qualité des services pour lesquels on vous demande d'augmenter les tarifs. Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Nous ne pouvons pas non plus accepter l'augmentation des tarifs pour la restauration, dont le rapport qualité/prix est plus que remis en question. Très clairement, le modèle économique est à revoir. Comment se fait-il qu'un simple yaourt coûte quatre fois plus cher à l'École que dans n'importe quel commerce, sans parler du prix des fruits. Il n'est plus rare à présent d'entendre dire que l'on ferait mieux d'aller chez McDonald qui, finalement, n'est pas plus cher que cela. Pour les encouragements à une alimentation diététique, il faudra repasser ! D'autant que notre seule alternative est de recourir à l'unique Office Club mis à notre disposition et qui est souvent dans un état d'hygiène désastreux.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, mesdames et messieurs les administrateurs, de voter comme nous contre cette proposition d'augmentation des tarifs hôteliers et de restauration, qui ne trouvent nulle part de justification.

Je vous remercie.

M. ROSENBLATT.- Ce débat revient annuellement à peu près dans les mêmes termes, sauf l'année où l'on nous proposait une augmentation de 20 % qui avait été retirée avant qu'elle ne fasse scandale.

Je tiens à rappeler, au nom de mon organisation, que le régime indemnitaire des élèves n'a pas été réévalué depuis 2001. Je pense qu'il serait intéressant, indiqué et justifié, d'appliquer les tarifs de restauration et d'hôtellerie de 2001. C'est très simple et cela me paraît assez cohérent. Lorsque les indemnités des élèves auront été réévaluées, comme celles de nombreuses autres écoles de la fonction publique, on pourra réévaluer aussi les tarifs de restauration et d'hébergement. Je propose donc très formellement de revenir aux tarifs de 2001.

En tout cas, je ne voterai pas, pour ma part ni pour le collègue qui m'a donné procuration, les tarifs proposés ici.

Mme THOUVENIN.- Dans la continuité de ces propos, je pense qu'indépendamment des arguments que vous venez de développer, s'agissant de deux résidences que vous avez à juste raison stigmatisées, l'état est absolument déplorable. On pourrait peut-être envisager d'écarter une augmentation pour ces lieux en déshérence, tout en sachant que l'École a une responsabilité limitée compte tenu du contexte que tout le monde connaît.

Mme QUIDU.- Nous allons parler essentiellement des tarifs de la restauration. Nous tenons à rappeler que les agents sont attachés à une restauration collective, que nos salaires n'augmentent pas à cette hauteur et que l'on reporte tout sur les usagers. Or, on oublie que l'on pourrait aussi réfléchir à l'organisation, à ce qu'il serait possible de faire en interne ou ce qui pourrait être offert par la restauration.

M. MESURE.- Pour répondre à l'invitation qui nous est faite d'aller dormir dans l'hôtellerie, sachez que je l'ai fait et que je sais donc de quoi il s'agit. Je me demande même si les douches des prisons de Rennes ne sont pas en meilleur état.

Une fois de plus, on va solliciter nos tutelles pour des augmentations de subventions que doivent toucher les étudiants. Pour être depuis de nombreuses années dans ce conseil, j'ai presque honte de deviner déjà des réponses disant que l'on va, avec beaucoup d'attention, examiner notre demande. Cela a déjà été fait tant de fois.

Par conséquent, je ne voterai pas d'augmentation. Je trouve qu'il faut marquer le coup car cela commence à bien faire : 15 ans, c'est inacceptable. Je suis tout à fait d'accord sur le fait que l'on aligne les tarifs à ceux de 2001 tant qu'une décision ne sera pas prise. Dans cette période difficile, j'entends tous les jours qu'il faut s'occuper de notre jeunesse, et cette manière de faire ne me paraît pas tout à fait adéquate.

M. LUMINEAU.- Nous rejoignons la position des élèves contre l'augmentation des tarifs. Nous, étudiants, n'avons par ailleurs pas d'indemnités et je pense qu'il faut dissocier ceux qui sont en formation continue de ceux qui sont en formation initiale. Il semblerait plus juste d'aligner des prix différents pour ceux qui sont en formation initiale, qui ressemblent plus à des étudiants master 1 ou master 2 de Rennes I ou Rennes II, plutôt que sur les formations continues.

Il faut que l'École engage une réflexion sur une nouvelle logique économique, sachant que le prix du repas au restaurant universitaire est de 3,20 euros alors que nous sommes ici autour de 6 à 7 euros. Il faut vraiment s'adapter aux étudiants et aux moyens qui leur sont alloués.

C'est en ce sens que je voterai contre cette augmentation des tarifs.

M. ARCOS.- Un mot de la Fédération hospitalière de France qui n'a pas l'habitude de se positionner sur ces questions. Nous allons pourtant nous associer aux interventions entendues et voter contre l'augmentation des tarifs proposée pour l'ensemble des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas et qui traduisent le peu d'intérêt, et même de considération, des pouvoirs publics pour cette École et ses élèves, alors que ce n'est pas accepté dans les autres écoles.

Au nom des représentants de la communauté hospitalière, nous ne voterons pas cette augmentation de tarifs.

M. SANQUER.- Même si je ne prends pas techniquement part au vote car je ne suis pas encore nommé administrateur, le SMPS s'associe aux remarques des collègues. Je n'ai pas eu la « chance » de dormir cette nuit à l'École, mais j'y ai dormi il n'y a pas si longtemps et cela s'est visiblement dégradé.

Sans aller jusqu'à appliquer les tarifs 2001, ce qui ne me semble quand même pas tout à fait acceptable pour un gestionnaire prudent, je pense que ne pas voter une augmentation de tarifs me paraît un minimum.

M. LAMBERT.- J'ai le pouvoir du SMPS et je voterai contre, ainsi qu'au titre du CH FO et de l'ADH.

M. CHAMBAUD.- J'entends la position d'une grande partie des administrateurs. Cette discussion a déjà eu lieu l'année dernière où il avait été proposé une augmentation liée aux bases INSEE, qui avait été acceptée. C'est là une position différente de la plupart des administrateurs. Je voudrais juste revenir sur des éléments de contexte fondamentaux.

Lorsque je suis arrivé à la Direction de cet établissement, l'un des premiers points qui ont été portés à mon attention était l'état des résidences. Je rappelle les éléments de discussions qui sont actuellement sur la table. Nous avons trois résidences dont l'une est en bon état pour avoir été rénovée récemment, Condorcet. Une autre est dans un état de dégradation très important, Le Gorgeu. La question pour nous est de savoir jusqu'où l'on peut aller avec cette résidence pour continuer à accepter de recevoir du public, y compris pour ses autres activités que l'hébergement. Dans un premier temps, l'une des options est de la fermer.

Quant à la résidence Villermé, elle n'est pas dans le même état de dégradation que Le Gorgeu. Elles ont été construites dans des années rapprochées, mais Villermé est dans un état beaucoup plus admissible qui, moyennant un certain nombre d'éléments en matière de réfection, pourrait être mis à des normes acceptables dans les mois qui viennent. Ces éléments devront être vus dans le cadre des investissements de l'École

À ce stade, trois éléments sont en jeu. Le premier est de savoir si nous pouvons recevoir des financements ou avoir nous-mêmes les investissements possibles pour rénover cette ou ces résidences. Nous avons essayé de faire inscrire ces rénovations dans le cadre du contrat de plan État/Région. Nous n'avons pas les arbitrages finaux, qui sont en cours. Mais il nous a été répondu par les services préfectoraux que le CPER, en tout cas dans sa partie enseignement supérieur et éducation nationale, ne pouvait pas admettre la restauration de ces résidences qui ont été construites à destination d'un autre ministère, celui de la Santé.

Cela pourrait être dans le cadre du CPER général, mais vous savez bien que les contrats de plan État/Région sont dans des dynamiques de contribution restreinte par rapport à ce qui avait été envisagé au départ.

Par ailleurs, nous sommes en discussion régulière avec l'organisme propriétaire par un bail emphytéotique de ces deux résidences, NeoToa, pour voir dans quelle mesure ils sont intéressés par des restaurations ou par une reconstruction complète de ces résidences. Ce qui implique que le bail qui nous serait donné augmenterait fortement, impactant ainsi le fonctionnement de l'École. Élisabeth de Larochembert doit intégrer ces sujets dans les évolutions qui vous seront présentées.

Je rappelle un élément qui doit être un point de discussion : aujourd'hui, l'École des hautes études en santé publique a-t-elle vocation à héberger ses élèves et étudiants ? Vous savez bien que dans d'autres écoles de service public et bien sûr les universités, l'obligation d'héberger n'existe pas. Dans le contexte actuel, quelle option souhaite-t-on pour l'hébergement des personnes ?

Quant à la restauration, c'est un élément quotidiennement évoqué dans la vie interne de l'École, et régulièrement au Conseil d'administration. J'entends tout à fait les éléments donnés, et une discussion est en cours depuis plusieurs mois sur la restauration, sa qualité, son prix. Il faudra aussi mettre sur la table ce que nous souhaitons faire pour avoir une restauration de qualité à l'École, ou proche d'elle, correspondant aux critères que vous avez mentionnés.

M. BERLAND.- Compte tenu de l'unanimité pour voter ces tarifs, je vous propose de modifier la délibération qui consisterait à ne pas modifier les tarifs.

M. CHAMBAUD.- En ayant conscience des impacts non négligeables pour le fonctionnement et le budget de l'École.

M. ROSENBLATT.- Merci de cette ouverture qui est effectivement précieuse. Il serait intéressant d'entendre les représentants de nos ministères pour savoir s'ils ont l'intention de faire bouger les lignes s'agissant de l'indemnisation des élèves.

M. SANQUER.- Je suis en complet accord avec ces propos.

Mme QUIOT.- C'est gentiment amené, nous sommes là sur une proposition du président, mais je pensais que le régime indemnitaire des élèves faisait partie d'un point spécifique en questions diverses.

Je préfère que nous terminions sur l'hôtellerie et la restauration car lier les deux tend à fausser le débat sur la vraie question posée de la vocation de l'École à offrir ce niveau de prestation de service, qui était peut-être justifiée à une époque où la Ville de Rennes ne pouvait pas l'offrir elle-même. Compte tenu des autres points de l'ordre du jour et des problématiques financières, c'est une vraie question qui renvoie aussi à la programmation des investissements.

Je propose donc que nous restions sur la proposition du président, et de revenir sur le sujet de l'indemnité lorsque les élèves l'auront présenté et argumenté.

M. BERLAND.- Nous restons donc sur cette proposition modifiant la délibération pour garder des tarifs au même niveau que 2014.

☒ Il est procédé au vote à main levée sur la délibération 28/2014 : **UNANIMITÉ**

Les tarifs d'hôtellerie-restauration 2014 sont maintenus.

• **Prestation du LERES**

Mme CHAUMET.- La note assez succincte introduit les deux catalogues existant au laboratoire, l'un lié à l'eau, l'autre à l'environnement intérieur. Les modifications ne concernent pas des éléments tarifaires. En effet, les trois indices utilisés classiquement pour établir les tarifs d'analyse d'eau conduisent à une stabilité des tarifs, qui demeurent donc inchangés pour les deux catalogues.

Les éléments actualisés concernent essentiellement la méthodologie et les normes mises à jour, ainsi que des nouveaux paramètres développés par le laboratoire, qui peuvent être maintenant proposés à son catalogue à des tarifs établis, soit par des tarifs réglementés, soit par une analyse de coût de ces tarifs.

M. POMMERET.- Pour la prévention des conflits d'intérêts, j'aurais préféré que la présentation sur les tarifs LERES soit faite par une personne extérieure au Conseil d'administration. On ne sait pas à quel titre Fleur Chaumet intervient, en tant que membre du CA ou représentante du LERES.

Mme CHAUMET.- Au précédent CA, ces éléments avaient été présentés par Stéphanie Gicquel-Bui, et on m'a proposé de le faire. Je peux aussi m'affranchir de les voter comme je l'avais proposé au précédent Conseil d'administration. J'en laisse juge le président du Conseil d'administration.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Sachant que nous faisons nôtres les propositions qui viennent d'être présentées par Fleur Chaumet, que je remercie.

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération 29/2014 : **1 ABSTENTION.**

Les tarifs de prestation du LERES 2015 sont approuvés.

↳ **ADOPTION D'UN VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RESP**

M. CHAMBAUD.- C'est un point qui n'est pas dans l'air du temps, et je vais essayer d'en expliquer la raison. Le RESP est le réseau des écoles de service public. Je rappelle pour mémoire aux administrateurs que ce réseau s'est constitué voici près de vingt ans, principalement à l'initiative de l'ENSP. Celle-ci l'a fortement soutenu depuis le départ, à tel point qu'il regroupe aujourd'hui 37 membres, soit à peu près toutes les écoles de service public de France, y compris des IRA, l'ENA, les écoles des trois fonctions publiques : hospitalière, État et collectivités territoriales.

L'École l'a tellement soutenu qu'elle a intégré dans son budget depuis le départ le fonctionnement de la délégation permanente en charge de la coordination de ce réseau. Elle y a consacré beaucoup de temps et d'énergie qui, même si un certain nombre d'éléments étaient comptabilisés dans les dépenses liées à ce réseau, n'ont pas été valorisés, y compris par rapport au travail du personnel de l'École. Par ailleurs, ce réseau fonctionnait avec une contribution de chacun des membres, laquelle rentrait dans le budget de l'École.

Cette modalité ne m'apparaissant pas très transparente pour le fonctionnement de ce réseau, j'ai demandé qu'il devienne une association extérieure à l'École pour plus de clarté.

La mauvaise nouvelle, si je peux le dire ainsi, est que la déléguée permanente de ce réseau des écoles de service public a comptabilisé des financements issus de la contribution de 3 000 euros par membre en recettes bénéficiaires cumulées pendant des années. Cela aboutit à un montant non-dépensé dans le cadre de l'activité de ce réseau depuis sa création.

Par ailleurs, et je souhaite le dire publiquement, je regrette que les efforts de l'École pour faire fonctionner ce réseau n'aient pas été valorisés. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui

avec un montant, qui semble nécessaire au démarrage du fonctionnement de l'association, prélevé sur le budget de l'École.

J'ajoute à l'attention des administrateurs, afin qu'ils puissent apprécier la chose dans leur décision, que je ne souhaite pas que ce réseau qui permet des liens avec toutes les écoles de service public en France puisse être menacé. Mais je trouve difficile pour l'École, surtout dans le contexte actuel, de faire ce prélèvement pour permettre à cette association de fonctionner. J'estime normal que les bénéficiaires engrangés par l'École puissent être redonnés au réseau, mais je regrette que l'on n'ait pas comptabilisé les efforts qu'a faits l'École pendant ces vingt dernières années pour le faire fonctionner.

Mme THOUVENIN.- Merci de ces explications, si j'ai bien compris, c'est par défaut d'existence d'une structure juridique que l'EHESP a géré ce réseau des écoles de service public. La création de l'association lui donne désormais une structure juridique et il est demandé à l'École cette restitution.

M. CHAMBAUD.- *Acquiescement.*

Mme THOUVENIN.- Cela paraît légitime, mais puisque l'on n'a pas pris en considération les coûts supportés par l'École, n'y avait-il pas un moyen de faire la part des cotisations perçues au nom de cette structure sans existence juridique et des coûts supportés par l'École afin que les sommes soient restituées, peut-être pas pour la totalité du montant. Je vous demande des explications sur ce point, merci.

M. POMMERET.- Alors qu'il y avait une animation d'un côté et une gestion de l'autre, pourquoi l'École n'a-t-elle pas tenu une comptabilité spécifique pour tenir compte, et je pense que nous sommes peut-être collectivement responsables, de ces paramètres qui n'ont jamais été présentés au CA avant cette décision définitive de reverser le solde à cette association ?

Mme QUIOT.- Est-il possible de savoir si l'ensemble des écoles membres a signé, les statuts de l'association ont-ils été déposés, qui est au bureau et qui dirige cette association actuellement ?

M. CHAMBAUD.- Sur la répartition, je modulerais un peu ce que vous avez dit, sachant qu'un certain nombre de prestations matérielles ont été comptabilisées dans les éléments fournis par l'École. Je pense notamment au salaire de la personne en charge de la délégation permanente, aux éléments de fonctionnement de celle-ci qui, je l'espère, sont comptabilisés dans les prestations de l'École. Par contre, le travail de coordination de l'École depuis vingt ans n'a pas été valorisé alors qu'un certain nombre d'agents de l'École ont beaucoup donné de leur temps.

Mme THOUVENIN.- Pourquoi cela ?

M. CHAMBAUD.- Jusqu'à cette année, il n'y avait pas de séparation dans les comptes des recettes venant de ces différentes structures et des dépenses y compris de l'École, hors ces dépenses particulières. C'est la situation que j'ai trouvée en arrivant. La négociation de l'année dernière a permis, même si cela va vous paraître marginal, que l'École ne verse pas sa cotisation de 3 000 euros.

Pour répondre à Mme Quiot, le fonctionnement de ce réseau est basé sur un triumvirat. L'association a été officiellement créée le 13 octobre et le président est le directeur de l'IRA de Bastia. Et puisque l'on fêtera bientôt les 20 ans du réseau, il est prévu que le directeur de l'EHESP soit le prochain président en 2016, rappelant ainsi que l'ENSP a participé à l'époque à la création de ce réseau.

Mme QUIOT.- Quelle est la durée de la présidence ?

M. CHAMBAUD.- Je pense qu'elle est d'un an.

Mme THOUVENIN.- Les statuts doivent être déposés.

M. CHAMBAUD.- Oui, et nous vous donnerons la composition du bureau.

M. POMMERET.- Parmi ces 24 écoles, quel poids représentons-nous dans les effectifs ? Sont-ils équivalents dans chaque établissement ?

M. CHAMBAUD.- Pas du tout, j'aurai dû mal à vous le dire car je ne suis même pas sûr que cela ait été comptabilisé. Des écoles forment une promotion de 20 ou 30 personnes, l'EHESP est assez largement celle qui a le plus gros effectif d'élèves dans le RESP. On le voit d'ailleurs par notre participation dans les sessions interécoles.

M. SCHWEYER.- J'avais le sentiment que l'École avait payé des cabinets de conseil pendant plusieurs années pour mettre un peu d'ordre dans le budget. Sont-ils passés à côté ou cela était-il sans objet ?

M. CHAMBAUD.- Je ne peux pas répondre à cette question.

M. ROSENBLATT.- Peut-être faudra-t-il en confier la responsabilité à l'École nationale des finances publiques !

M. CHAMBAUD.- Elle en fait partie.

M. ROSENBLATT.- Le secrétariat change-t-il également tous les ans ?

M. CHAMBAUD.- Non, il reste à Rennes.

M. ROSENBLATT.- Cela paraît peu simple.

M. CHAMBAUD.- J'ai demandé il y a un an et demi une clarification totale sur ce point, ce qui n'empêche pas l'École d'abriter une personne sous une forme valorisée et totalement indépendante. Les éléments de salaire passent automatiquement dans l'association, et la valorisation des prestations à partir du 13 octobre est totalement définie et indépendante.

M. ROSENBLATT.- On aura donc à l'avenir une appréciation fine du coût que cela représente pour l'École, désormais à la charge du RESP.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Une convention est en cours pour déterminer l'ensemble de ces éléments.

M. ROSENBLATT.- 3 000 euros fois 37 écoles permet de payer les frais fixes d'une structure de ce type. Le reste correspond en réalité à l'investissement des responsables des écoles pour porter des politiques communes, et cela n'a pas de prix.

M. CHAMBAUD.- Mais cela a un coût.

Mme QUIOT.- Cette question est en lien avec tout un ensemble budgétaire, je propose de mettre le vote en réserve et de le globaliser si c'est possible. Nous sommes sur le principe d'une subvention qui va impacter le budget 2015, si j'ai bien compris.

M. BERLAND. - Je le vois dans l'autre sens ; il était nécessaire de se positionner sur cette question et d'en tenir compte ensuite dans le budget. Je souhaite qu'on le maintienne.

M. ROSENBLATT.- La question est de savoir si nous avons le choix ou non. En fait, ce n'est pas une subvention mais plutôt un remboursement. Si nous avons formellement une dette à l'égard de la nouvelle structure, nous n'avons pas vraiment le choix.

Mme QUIOT.- Dans ce cas, il ne faut pas parler de subvention exceptionnelle et décrire un peu mieux les raisons de la délibération.

M. BERLAND.- Nous dirons que c'est un remboursement.

☒ Il est procédé au vote à main levée sur la délibération 30/2014 : **4 ABSTENTIONS.**

Le reversement à l'association du RESP est approuvé.
--

☞ **PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2015**

M. BERLAND. - Tout le monde aura compris qu'il n'est pas souhaitable que nous mettions à l'adoption le budget prévisionnel 2015, dont il faudrait que nous reportions l'adoption en février certainement puisqu'il faut le faire avant le 1^{er} mars. Nous pourrions ainsi apporter tous les éléments d'éclaircissement nécessaires.

Cela étant, il est aussi important de profiter de cette question à l'ordre du jour pour en discuter, ce qui sera de nature à éclairer les orientations qui seront proposées pour l'adoption définitive.

M. CHAMBAUD.- Je vous propose de donner quelques éléments d'éclairage généraux, et de passer la parole à Elisabeth pour présenter les éléments sur le budget 2015 de façon plus précise.

M. BERLAND.- C'est le budget 2015 tel qu'il pourrait être imaginé.

M. CHAMBAUD.- Tel que nous l'avons préparé.

Je vais faire un bref historique et vous donner quelques éléments de mon appréciation de la situation actuelle. Depuis le mois de mai 2013, un certain nombre de choses ont été faites. Au deuxième semestre 2013, l'École a lancé la dynamique du contrat d'objectifs et de performance. Elle a eu une dimension assez forte au sein de l'École et a fait l'objet de discussions dans toutes les instances, avec une approbation très large des orientations proposées par l'ensemble des instances.

Une discussion s'est notamment tenue autour du projet IRSET, et je rappelle l'implication forte de notre part pour faire baisser la contribution de l'École. La contribution initiale de 7 millions d'euros a été ramenée à 4,3 millions grâce à une augmentation de la part des collectivités territoriales et un financement complémentaire du ministère de la Santé au vu de l'intérêt de ce projet.

À cette époque, nous escomptions que les éléments de fonctionnement ne soient pas impactés dans les années suivantes par des dépenses obligatoires que l'on ne pourrait pas maîtriser. C'est pourquoi nous voulions faire des projections à l'époque, y compris avec un budget en équilibre.

En 2012 et 2013, l'École a aussi diminué de façon assez forte ses dépenses de fonctionnement, avec une baisse de plus de 10 % sur deux ans.

Cela a abouti à la présentation du budget pour l'année 2014 pour lequel nous proposons une reprise sur le fonds de roulement à hauteur de 1,9 million d'€. Vous verrez dans la présentation du budget que nous avons réussi à contraindre un peu cet aspect, comme l'année précédente, avec un produit exceptionnel à hauteur de 1 million d'€. Mais aujourd'hui, le budget 2014 sera clôturé malgré tout avec une reprise sur le fonds de roulement.

Cela a conduit au vote d'une motion qui acceptait cette reprise à hauteur de 1,9 million d'€, avec l'autorisation des tutelles et la volonté de remettre sur le métier le sujet de la soutenabilité économique de l'École.

En janvier 2014, plusieurs éléments ont fortement occupé l'École, dont certains étaient extérieurs.

D'abord, un premier rapport de l'AERES a montré, à la fois les forces et les potentialités de l'École sur le plan de la recherche et soulignait un certain nombre de faiblesses, y compris sur le caractère fragile de la recherche à l'École qui méritait d'être soutenue.

En juin 2014, le rapport de la Cour des comptes faisait dix recommandations importantes, notamment sur une simplification de l'organisation de l'École et une optimisation des sites parisiens, ainsi que des éléments sur une évolution de la manière dont étaient dépensées

les contributions des établissements. C'était d'ailleurs la première des recommandations, dont je vais vous faire lecture :

« Adapter les textes pour redéfinir les dépenses devant être couvertes par les contributions hospitalières, revoir la base de celles-ci en privilégiant la masse salariale et faire un choix sur le mode de recouvrement. »

La Cour préconisait *« un prélèvement à la source sur l'ONDAM, le système actuel étant inutilement coûteux »*.

Dans le même temps, pour accompagner l'évolution de l'organisation de l'École, nous avons demandé une mission auprès de l'IGAS, qui a dépêché Françoise Schaezel, que vous avez vue ici présenter ses conclusions et recommandations.

Le COP a été discuté avec nos deux tutelles, ce qui a abouti à un accord entre nous à l'été 2014. Cela a permis que cet élément soit présent dans le contrat de site de Sorbonne Paris Cité, puisque c'est le COP qui fait office de « volet spécifique » pour l'EHESP dans le cadre de l'USPC. Et nous avons maintenant l'approbation officielle des deux ministres depuis quelques jours.

En interne, nous avons connu des évolutions ; notre précédente secrétaire générale a quitté l'École et nous avons lancé une procédure de recrutement qui a abouti en octobre avec l'arrivée d'Élisabeth de Larochelambert. Nous avons également eu à gérer une situation complexe d'intérim à l'agence comptable depuis le mois de septembre, et nous étions en attente d'une personne pour la maîtrise des risques.

Par ailleurs, nous avons été fortement impliqués dans la communauté d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité, ce qui nous a permis de bénéficier, dans le cadre du contrat de site, de 4 emplois pour 2014, cela vient abonder ce qui avait été donné par le MESR à la création de l'École. Deux postes supplémentaires viendront en 2015, ainsi qu'un poste en 2016 toujours dans le cadre de l'Université Sorbonne Paris Cité.

Nous sommes aussi en discussion dans le cadre de l'Université Bretagne Loire, mais nous ignorons ce que sera notre implication et notre capacité à obtenir des emplois de ce côté. Malgré tout, des éléments sont connus sur le nombre d'emplois qui seront donnés à l'UBL, avec peut-être, lorsque le contrat aura été stabilisé, la possibilité d'avoir un ou deux postes.

Voilà pour les éléments de contexte entre 2013 et 2014.

Aujourd'hui, et c'est ce sur quoi je voudrais insister auprès de vous, nous sommes dans une situation complexe. Et si l'on n'y prend pas garde, mais je sais que les administrateurs et les tutelles y porteront une forte attention, le système lui-même ne peut pas continuer structurellement à fonctionner. Si nous continuons ainsi, l'École ne sera plus capable de payer ses agents en 2016.

La situation 2015 va vous être présentée et, par elle-même, elle pourrait faire en sorte que nous arrivions juste au-dessus de notre fonds de roulement prudentiel. Mais nous savons d'ores et déjà que si des éléments majeurs ne vont pas vers une évolution sur la façon dont on voit les choses, que ce soit par des efforts internes ou externes, l'École ne peut plus fonctionner en 2016.

Je voudrais rappeler quels sont les grands équilibres. Nous avons d'abord une dotation du ministère de la Santé en baisse comme pour beaucoup d'autres structures. Pour vous donner un ordre d'idée, nous étions en 2011 autour 12 millions ; en 2014, nous sommes en dessous de 10 millions.

J'ajoute que cette dotation est aussi en lien avec des éléments d'exigence vis-à-vis de nous qui sont restés les mêmes. Notamment, nous formons des agents de la fonction publique d'État qui pour certaines filières sont en nombre extraordinairement réduit. Pour les médecins inspecteurs ou les pharmaciens inspecteurs de santé publique, nous avons un appareil de formation d'un an pour des effectifs qui, depuis plusieurs années maintenant,

sont inférieurs à 10 : 8 pour les pharmaciens inspecteurs et 7 pour les médecins inspecteurs. Derrière, certains éléments sont intangibles, ce qui nous pose des problèmes.

Nous avons aussi un contrat, ce qui a d'ailleurs été souligné par la Cour des comptes : nous devons au ministère 7 000 jours de formation continue. En faisant le calcul, cela donne un montant approximatif de 1,4 million d'€. Je ne remets pas en cause ces éléments, je dis simplement que cela fait partie des intangibles.

Par ailleurs, nous avons comme source principale de financement les cotisations des établissements hospitaliers et médicosociaux. La loi dit que ces cotisations doivent servir aux salaires et indemnités des élèves fonctionnaires hospitaliers. Nous n'avons pas les éléments depuis la création de l'École, mais en 2007, nous avons 5 658 mois/élève payés dans le cadre de notre fonctionnement. Le nombre a baissé entre 2007 et 2011, pour arriver à 4 089 mois/élève.

Or, cela augmente depuis. Selon les projections, nous serons en 2015 à 5 732. D'après les éléments qui nous ont été communiqués sur le nombre d'élèves qui arriveront pour 2016, ce nombre passe à 7 130. Voyez bien que la courbe est évidente.

Les chiffres méritent d'être affinés mais en 2008, la part des contributions hospitalières qui répondait à ce que la loi demandait : payer les salaires et indemnités, était de 45 %. Elle est descendue autour de 37 % en 2011. Depuis, elle remonte et va être en 2015 supérieure à 50 %, et sera probablement autour de 70 % en 2016 pour les salaires, et plus de 81 % avec les indemnités.

Nous avons eu une augmentation de ce qui est fourni par le MESR notamment au travers des contrats de site. La dotation du ministère reste stable, et des éléments sont en augmentation principalement parce que nous négocions dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, j'espère aussi dans le cadre d'Université Bretagne Loire. Mais ce sont des postes d'enseignants et d'ingénieurs sans aucun environnement.

Enfin, pour parler des ressources propres de l'École, la formation continue a fortement augmenté, nous sommes passés de 15 300 jours/stagiaire en 2008 à 27 800 en 2013. Un effort très important a été fait sur la formation continue.

Par ailleurs, grâce à une action très volontaire des agents, les taux d'annulation qui avaient abouti à des chiffres absolument astronomiques en 2010, soit 44 % de sessions annulés, sont de 8 % en 2013, ce qui correspond à la moyenne générale.

Côté recherche, nous avons aussi connu une augmentation jusqu'en 2013. Nous espérons continuer comme cela en 2014, mais le monde de la recherche est de plus en plus concurrentiel, avec une certaine difficulté à décrocher des contrats de recherche. Le rapport de l'AERES mentionne que nous devons être capables de stabiliser notre capacité à aller chercher des contrats de recherche.

La formation continue et les contrats de recherche, qui sont les éléments des ressources propres, trouvent aussi une limite. Plus nous ferons de la formation continue, plus nous mettrons en danger nos autres formations. Quant aux contrats de recherche, ils servent à développer la recherche et non à développer l'ensemble de l'activité ou la capacité de l'École à fonctionner.

Pour résumer, je dirai de façon peut-être provocatrice pour certains, que nous sommes dans une situation complètement paradoxale : si l'on veut que l'École fonctionne avec ses quatre missions, moins on a d'élèves hospitaliers, plus on est capable de le faire ; plus on a d'élèves hospitaliers, moins on est capable de le faire.

Le sujet doit être mis sur la table car dans cette tendance pour 2015-2016, voire 2017, une grande partie des capacités et recettes vont venir respecter finalement ce qu'était la loi de 1968, c'est-à-dire que l'ensemble des contributions des établissements va servir à payer les salaires et les indemnités des élèves. Donc, toutes les autres fonctions qui avaient été

permises par le volant des contributions du MESR et les contributions des établissements vont manquer pour permettre à l'École de fonctionner.

Il serait faux de dire que ce tableau ne nous incite pas en interne à faire un certain nombre d'efforts, d'abord de présentation de notre budget. Nous n'avons pas aujourd'hui de comptabilité analytique et nous devons l'avoir pour 2015, c'est d'ailleurs marqué dans les exigences du COP. Nous devons être capables de donner aux administrateurs le plus largement, à l'extérieur et l'intérieur, des éléments sur nos coûts élèves, pour les filières professionnelles mais aussi pour les enseignements universitaires.

L'École doit optimiser son fonctionnement, ce que nous ferons pour 2015. Ce n'est pas toujours simple et nous le verrons peut-être au travers des éléments dont vous allez délibérer. Des évolutions de fonctionnement dans le cadre d'une école sont toujours un enjeu difficile et délicat. Je rappelle ce qui vient d'être voté sur les prestations hôtelières et de restauration. Cela fait partie des éléments qui nous rapportent un peu mais nous coûtent aussi beaucoup.

Par conséquent, tous ces éléments sont sur la table aujourd'hui, et faute de décision en début d'année 2015, ils ne permettront plus à l'École de fonctionner.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Laurent Chambaud vient de rappeler le contexte stratégique complet dans lequel est élaboré ce projet de budget 2015, mes collaboratrices viendront compléter les éléments autant que nécessaire.

En préliminaire, je souhaite indiquer que compte tenu du calendrier d'élaboration, nous avons connaissance au fur et à mesure d'éléments qui nous ont amenés à réviser certaines de nos projections, y compris dans le calendrier des réunions du pré-CA et CA.

Nous allons vous présenter des éléments qui ne figurent pas dans vos documents. Depuis, nous avons eu des éléments très précis, non pas sur les postes ouverts aux concours 2015 mais sur les réussites à ces concours. Combinés à quelques autres éléments, cela nous a permis de nous projeter un peu différemment. Même si l'équilibre général n'est pas fortement impacté, les derniers éléments dont nous disposons vont nous permettre de réduire un peu le montant prévisionnel du déficit au titre de 2015.

L'estimé 2014 est conforme à ce qui a été rappelé par Laurent Chambaud. Depuis le début de nos discussions concernant l'élaboration du budget 2015, nous avons eu au titre de 2014 un dernier gel de la subvention du MASS qui nous a été notifié fin novembre à hauteur de 400 000 euros. Je souligne à propos des produits exceptionnels liés au boni de liquidation du GIE des Presses que l'opération s'est achevée hier soir.

Les hypothèses sur lesquelles nous avons construit le budget 2015 reposent, pour les produits, sur des éléments majeurs, notamment la baisse de la subvention. En revanche, nous n'avons pas émis d'hypothèse sur un gel éventuel de subvention au titre de 2015.

Pour le programme 150, nous avons pris l'hypothèse d'un maintien de la subvention à son niveau de 2014. Nous avons intégré un élément sûr qui est la création sur trois exercices budgétaires de 7 postes supplémentaires au titre de la Comue SPC : 4 au titre de 2014 avec des recrutements en septembre 2015 ; 2 sur 2015 dont les recrutements interviendront en même temps, et 1 sur 2016.

Nous avons également pris l'hypothèse d'un montant des contributions hospitalières stables.

Nous proposons la reprise d'une provision exceptionnelle constituée en 2013 en vue du règlement d'un contentieux sur la TVA de nos activités, pour lesquelles les discussions se poursuivent avec la DGFIP et que nous espérons voir aboutir en 2015.

Enfin, nous prévoyons une augmentation des ressources propres à hauteur de 11 %.

Ce schéma représente les évolutions depuis 2011 d'un certain nombre de recettes de prestations. Voyez le dynamisme des recettes de formation, des activités conventionnelles de recherche qui incluent celle du LERES. En revanche, les recettes liées aux prestations

d'hébergement et de restauration affichent une stabilité qui risque d'être légèrement affectée par la décision prise tout à l'heure.

Autre élément de contexte : le plafond d'emploi autorisé par le MASS s'est vu réduire de 29 emplois en trois ans. La projection 2015 fait apparaître un plafond d'emploi de 329, tandis que le plafond MESR augmente de 7 postes en trois ans.

L'élément suivant dans le contexte financier est l'évolution de la masse salariale par catégorie. Vous voyez apparaître en haut du schéma l'évolution de la masse salariale de personnel, en très légère augmentation mais qui sera un peu impactée par la connaissance exacte que nous avons maintenant des emplois SPC. La masse salariale élèves est le point essentiel de ce graphe qui montre bien l'évolution à la hausse de la rémunération des élèves fonctionnaires. Je pense que c'est ce qu'il convient de tirer de ce schéma.

Voici sous une forme numérique l'évolution des effectifs d'élèves fonctionnaires depuis l'année 2012 où les recrutements ont repris à la hausse, passant de 35 en 2012 pour les directeurs d'hôpitaux à un estimé de 70 pour 2015. Les directeurs de soins sont au nombre de 34, sachant que les estimés ne sont pas les reçus, je parle sous couvert de M. Ledoyen.

M. LEDOYEN.- Les candidats au concours sont inférieurs à 40, mais nous serons à 41 avec les candidats externes. Sur les trois autres filières, les chiffres bougent d'heure en heure.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Nous avons tenu compte dans l'évolution de la masse salariale élèves de ce que nous savions sur les directeurs de soins, mais je n'ai pas les dernières évolutions.

En résumé, le chiffre total passe de 188 à 285 en l'espace de quatre exercices.

Il est rappelé ici les éléments de contexte sur les opérations immobilières qui vous ont été détaillées tout à l'heure, ainsi que la perspective de travail sur le schéma directeur immobilier.

Comme le rappelait Laurent Chambaud, face à cette situation, un certain nombre d'éléments externes seront débattus, et un dispositif interne est mis en oeuvre dans la droite ligne des travaux de Mme Schaezel au cours de l'année 2014.

Nous avons donc décidé de mettre en place un plan d'efficience et d'amélioration de la performance que nous souhaitons évidemment travailler dans un cadre pluriannuel, qui va porter sur cinq orientations majeures. Dans le cadre de ces évolutions qui vont devoir être mises en oeuvre à court et moyen termes, nous portons un regard tout particulier sur la qualité de vie au travail, l'impact des réorganisations à venir, l'amélioration continue de la qualité.

Nous nous engageons à associer à ces travaux en particulier nos partenaires sociaux. En outre, un comité d'efficience et de suivi va être mis en place début 2015.

Voilà pour le contexte général de la préparation que nous avons menée.

PRODUITS

Les prévisions d'exécution de 2014 vous sont rappelées ici, au regard du réalisé 2013. Je précise, en ce qui concerne les produits, que ce n'est pas un mauvais copié/collé à la première ligne où l'on voit apparaître exactement le même chiffre. Il s'agit de variations internes aux produits intervenus au cours de l'année et qui viennent coller au réalisé 2013, mais avec des variations à la fois sur une hausse des produits de conventions et une réduction des subventions. Le hasard conduit à avoir le même chiffre, à quelques euros près.

La diapositive suivante est intéressante en ce sens qu'elle montre bien les tendances face auxquelles nous nous trouvons en matière de produits d'exploitation. La colonne en bleu représente l'évolution en hausse des activités de formation et des produits liés aux formations depuis l'année 2011. On notera également la croissance des produits d'activité

conventionnelle de recherche, mais la stagnation des produits liés à l'hôtellerie et la restauration.

Les dépenses d'investissement 2014 sont conformes à ce qui avait été rappelé, avec un graphe significatif sur l'évolution du fonds de roulement de l'exercice 2008 à la projection fin 2014.

Pour la construction du budget initial 2015, vous avez ici les tendances entre le réalisé 2013, l'estimé 2014 et la projection 2015, avec quelques éléments sur les charges en évolution. Nous reviendrons peut-être plus en détail sur un certain nombre d'éléments au fil des diapositives suivantes et dans le schéma final.

Sur les produits d'exploitation, ce schéma montre les grandes masses pour 2015, avant les corrections liées aux derniers éléments sur les reçus aux concours. On voit bien apparaître la part que prennent les contributions hospitalières dans ces produits d'exploitation, part qui va croître dans les années qui viennent.

On voit ici, sous une autre forme, l'importance des contributions hospitalières mais aussi leur stagnation, les contributions du MASS en réduction et stagnation, puis la ligne SPC MESR en hausse compte tenu d'éléments de recrutement et de subvention qui vous ont été rappelés.

Sur les activités générales et ressources propres, le document vous a été adressé et il n'y a pas eu de modification.

Voici un document important qui rappelle l'évolution du nombre de jours/stagiaire depuis 2008. Nous étions partis de 15 288 à 27 778 en 2013. Nous n'avons pas les chiffres consolidés de 2014, à moins que Laurence ait les derniers éléments.

Mme MALPOT.- Nous sommes en train de faire la compilation du nombre de jours/stagiaires. En revanche, sur le taux d'annulation et le volume d'activité, nous sommes sur les mêmes chiffres, avec une hausse du nombre de stagiaires sur la formation continue hors formation diplômante. Il nous reste à compiler les données sur la partie inscrits en formation continue dans les formations diplômantes.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Nous sommes dans une stabilité, voire une augmentation en 2014 de nouveau.

Nous avons rappelé la proposition de reprise de la provision pour TVA à hauteur de 752 kilos euros.

CHARGES

On voit apparaître ici en marron l'évolution entre 2012 et 2015 des coûts directs élèves, en violet le fonctionnement hors élèves et hors recherche, ainsi que le fonctionnement hors élèves, recherche et missions en vert. Il faut surtout s'attacher à la courbe marron.

S'agissant de la masse salariale du personnel EHESP, et je parle sous le contrôle de Véronique Surel, on peut voir une tendance à la hausse de la masse salariale sur conventions de recherche, malgré un volume peu significatif. La masse salariale bleue correspond au total EHESP. La masse salariale des emplois sous plafond est de 29, en légère diminution.

Sur les investissements, nous avons prévu au titre de 2015 des opérations incontournables d'un montant important. L'essentiel de ces opérations porte sur la dernière participation financière à la construction de l'IRSET à hauteur de 1,9 million. Un autre sujet important, dont nous espérons beaucoup pour l'amélioration du fonctionnement dans son ensemble, est la mise en place du système informatique Siscole. Ce sont les deux éléments incontournables au titre des investissements 2015.

Nous avons essayé de coller au mieux à l'actualité en ayant, depuis l'envoi de ces documents, pu corriger un certain nombre de nos prévisions du fait d'éléments certains qui

vont intervenir au titre de 2015 portant sur les succès aux concours, les recrutements sur les postes SPC et les investissements.

Nous avons d'ores et déjà la certitude de générer des frais de personnel du fait du recrutement des 6 postes MESR (4 postes en 2014, 2 en 2015) qui seront recrutés à compter du 1^{er} septembre 2015. Nous avons eu les derniers éléments de succès aux concours et de choix de postes, ce qui génère au total une économie de 890 kilos euros sur la masse salariale qui vous avait été adressée initialement. Ainsi, les indemnités versées seraient à hauteur de 89 000 euros par rapport aux chiffres qui vous ont été adressés initialement.

Enfin, concernant la masse d'investissements prévisionnels, nous avons revu les coûts partis et les versements incontournables. En revanche, nous avons retravaillé les calendriers de possibilité de mise en oeuvre des différents projets, en particulier celui de l'École numérique et de la refonte de la signalétique de l'École. Ils ne présentent pas une économie majeure, pour autant, nous avons la certitude que nous ne pourrions pas mettre en oeuvre au cours de l'exercice 2015 la totalité de ces projets, ce qui permet de réduire de 162 000 kilos euros la projection sur les investissements.

Par rapport au document qui vous a été adressé, cela conduit à une projection dite V2 sur les éléments qui impacte le fonds de roulement au titre de 2015 de 6 085 000 euros.

M. BERLAND.- Nous allons pouvoir ouvrir la discussion.

M. ROSENBLATT.- Merci de ces deux présentations qui ont le mérite d'être très claires et complètes, et fidèles à la réalité, telle que nous la percevons en tout cas. Il serait intéressant de disposer du diaporama que vous avez projeté car il contient une foule de données que nous n'avons pas toutes notées. Dommage en revanche que les documents remis sur table soient aux mêmes dates que les documents initiaux car il va falloir regarder l'ampleur du déficit pour voir lesquelles sont encore à jour, mais c'est un détail.

Sur le fond, les effectifs de la fonction publique hospitalière, de Direction en particulier, ont baissé très fortement, et le rattrapage va se poursuivre. Sur les dix dernières années, les effectifs de directeurs d'hôpital en établissements ont baissé de 20 %, ce qui est considérable.

Pour les directeurs des soins qui sont en gestion nationale depuis 2010, nous n'en avons qu'une appréciation plus courte, mais la chute est tout à fait vertigineuse. Les D3S qui étaient à peu près stables sont aussi en baisse dans les établissements. S'y ajoute la fluidité entre les deux corps qui oblige à avoir une appréciation globale pour mesurer l'évolution des effectifs. Globalement, on perd 150 personnes par an dans les établissements. Les curseurs les plus simples sont les listes électorales entre nos deux dernières élections professionnelles, soit moins 140 personnes par an.

Le phénomène va s'accroître en raison d'un effet report lié à l'attente du statut des directeurs des soins et au départ repoussé à la retraite, les gens prolongent mais ils ne pourront pas le faire indéfiniment. Donc attendons-nous à une remontée des effectifs dès l'année prochaine. De mémoire les effectifs des DH vont passer à 80 au prochain concours, ceux des D3S à 95 et des DS à 55. Vous aurez encore une quinzaine supplémentaire avec l'effet boule de neige que cela induit.

Nous aurons donc une poursuite du rattrapage, ou de rétablissement, que vous avez l'une et l'autre citée au cours des dernières années.

La deuxième remarque est que nous subissons collectivement les conséquences des « déviations » qui ont été permises à la création de l'École, même si le terme peut se discuter, avec le lancement de prestations et activités nouvelles sans que le financement ne soit prévu et stabilisé. D'une certaine manière, ces prestations et activités ont été lancées à crédit, sachant que l'on pouvait utiliser la marge disponible de la contribution, comme vous

l'avez expliqué. Effectivement, la question se trouve posée dès lors que la contribution est utilisée pour l'usage qui est prévu par la loi.

Donc, nous nous retrouvons avec l'impasse que l'on aurait pu connaître si le ministère avait été moins sélectif dans les places aux concours des années précédentes. Cela conduit aux conséquences que vous avez décrites.

Je pense que la première responsabilité de notre Conseil et de l'École dans son ensemble est de pouvoir justifier de la correcte utilisation des ressources qui nous sont actuellement dévolues. Cela passe par l'approfondissement de la comptabilité analytique. Y compris dans les documentations actuels, ces points restent relativement sommaires pour la plupart des administrateurs. On ne trouve pas dans les documents budgétaires, le listing précis de ce que l'École produit et à quel coût.

Or, nous avons besoin de ces éléments car le financeur in fine est bien le financeur public et doit savoir s'il entend financer ces prestations. Et nous avons des comptes à rendre sur le coût de ces prestations afin de vérifier qu'il est fondé. Sinon, on joue à un transfert de responsabilité ; on renverse les rôles des uns et des autres. C'est vraiment le point sur lequel je souhaiterais insister.

Nous n'avons pas comme responsabilité devant cette situation qui apparaît au grand jour d'organiser des coupes dans les activités. Vous avez souligné que le COP prévoyait un certain nombre de choses et rappelé quelles étaient les missions de l'École. Celle-ci doit être en ordre de marche et vous y travaillez activement de telle sorte qu'elle puisse rendre des comptes sur l'utilisation des ressources. Mais, il est de la responsabilité de l'État, par rapport à sa logique de politique de santé publique, de dire ce qu'il entend pousser, c'est-à-dire ce qu'il peut se payer ou ne peut pas se payer. On peut avoir une opinion et le CA peut avoir à se prononcer sur ces éléments mais, in fine, c'est la responsabilité du financeur.

M. ARCOS.- Je m'associe aux remerciements pour la clarté de l'exposé et votre décision, monsieur le président, de ne pas soumettre au vote à cette séance ce projet de budget. Nous avons souhaité alerter Laurent Chambaud sur la situation financière de cette école qui nous paraît extrêmement grave et nous partageons en tous points les constats que le directeur a apportés il y a quelques minutes.

Nous avons annoncé que nous ne voterions pas le budget, c'est une décision difficile pour nous car elle est assez inédite. En tout cas, nous l'assumons. Elle est difficile car ce n'est jamais de gaieté de coeur que l'on refuse de voter un budget et nous connaissons clairement les conséquences d'une telle position. Mais c'est une décision que la FHF, au travers de l'ensemble de la communauté hospitalière et les représentants des formations professionnelles, assume car nous souhaitons adresser là un message très fort aux pouvoirs publics.

Plusieurs années après l'évolution de cette école, on assiste toujours au même, et je pèse mes mots, désintérêt des pouvoirs publics vis-à-vis de cette école. Les secrétaires généraux du ministère se succèdent et les promesses de refonte du modèle passent avec eux. L'École a pu financer son développement et les projets seulement par la baisse des effectifs hospitaliers. Lorsqu'on revient à un niveau normal dont le système de santé a besoin, cette école se retrouve dans une impasse.

Ayant bien étudié les chiffres, que le diaporama ne fait qu'appuyer, nous constatons que tout ce que nous avons dénoncé régulièrement se confirme. C'est-à-dire que le modèle actuel de cette école pose question, plus exactement le financement de ce modèle et l'ambition affichée. Malgré toute l'énergie dont la Direction fait preuve, et l'on voit bien que la situation est prise très sérieusement, il manque aujourd'hui les deux interlocuteurs que sont les pouvoirs publics, ce qu'ils attendent de l'École, quelle est leur vision, leur commande et les moyens qu'ils sont prêts à y mettre.

Nous sommes assez inquiets à propos de la vision du ministère de la Santé, que nous attendons toujours. Nous avons constaté avec un certain étonnement que le dossier n'était

pas à l'ordre du jour au cabinet. Quant au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, malgré tout l'intérêt affiché pour cette école, on voit bien l'absence de concrétisation dans le soutien financier autre que les postes pour son fonctionnement.

Aujourd'hui, l'appel que je voudrais adresser au titre de la FHF ne porte pas tant sur le modèle économique de l'École que sur sa place et l'ambition que les pouvoirs publics souhaitent lui conférer, et donc des moyens qu'ils sont prêts à y mettre. C'est pourquoi nous souhaitons au plus vite, avant l'examen du budget en février prochain, qu'une réunion puisse se tenir au plus haut niveau avec les différents responsables. Le secrétaire général a annoncé une réunion qui n'associe pas les représentants des milieux professionnels ; tout ceci ne nous concerne visiblement pas ou très peu. Nous souhaitons évidemment être partie prenante puisque les milieux professionnels sont attachés à cette école, lui ont montré leur fidélité et contribuent à son rayonnement et son financement.

Il ne serait donc pas question que des décisions lourdes soient prises sans une vraie concertation. En tout cas, pour nous, il est intenable, et cela explique notre précédente position, que la situation actuelle se fasse sur le dos des formations professionnelles ou des publics en formation. On ne peut pas accepter que l'absence de choix et de soutien se traduise très clairement par des décisions reportées sur les moyens et les ambitions qui sont liés à cette école.

Je conclus là mon intervention en disant que nous attendons de toute urgence une réunion au plus haut niveau qui associe les représentants professionnels, et de façon générale, l'ensemble des parties prenantes, pour poser véritablement la question des moyens. Que l'Etat clarifie ses ambitions vis-à-vis de cet établissement dont nous souhaitons qu'il continue à porter cette ambition dans son format actuel : une école professionnelle très en lien avec le milieu universitaire.

M. LAMBERT.- Je confirme que toutes les composantes des établissements s'apprêtaient à voter contre le budget aujourd'hui. Il est reporté et c'est heureux, mais le délai est très court. L'ADH s'associe bien sûr à la demande de la FHF d'organiser dans les plus brefs délais une véritable concertation avec les pouvoirs publics, laquelle a été demandée fortement il y a un an presque jour pour jour. Personne n'a donné suite, ce qui n'est pas normal au vu du dialogue que les pouvoirs publics souhaitent avoir avec les représentants de cette école, qui est très chère à nos yeux.

Mme LANRIVAIN.- Je partage ce point de vue exprimé par le versant hospitalier, je vous confirme que du côté de la formation des fonctionnaires, nous sommes également extrêmement préoccupés.

Monsieur le directeur, vous avez évoqué la baisse des effectifs pour les médecins et les pharmaciens inspecteurs, mais il n'en demeure pas moins que les élèves qui arrivent, même s'ils sont à effectifs réduits, doivent continuer à être bien formés, et nous sommes très attachés à leur formation à l'École de la santé. Aujourd'hui, c'est une très forte préoccupation pour nos organisations professionnelles et nos élèves. Le fait qu'il n'y ait à ce stade ni responsable de filière des pharmaciens inspecteur et médecins inspecteurs et que cette situation perdure sans voir se profiler une solution, à moins que vous ayez une bonne nouvelle à nous annoncer, contribue à nous rendre assez pessimistes.

D'autant que vous avez évoqué des effectifs réduits en formation initiale. Je pense que l'on ne peut pas réduire les publics fonctionnaires en formation au public en formation initiale. La formation continue est également un élément extrêmement important dans une période de forte mouvance et de difficultés dans toutes les administrations, quelles qu'elles soient. L'École y a un rôle à jouer et nous attendons beaucoup d'elle, ainsi que de notre ministère de tutelle.

M. POMMERET.- Une précision, la subvention du ministère des Affaires sociales est à moins 700 000 euros, comprenait-elle les plus 800 000 euros accordés pour le projet IRSET. Le tableau présenté est bien en dehors de la subvention pour l'IRSET.

M. CHAMBAUD.- *Acquiescement.*

M. ZMIROU.- Je pense que c'est heureux que les points de vue convergent pour manifester une véritable préoccupation de l'actuelle situation. Nous avons souvenir, il y a un an, des échanges lors de la première perspective de budget déficitaire que nous avons discutée alors. Lorsqu'on relit le compte rendu de cette réunion, nous avons déjà tous les éléments de diagnostic et du fossé dans lequel nous allons tomber si des mesures énergiques ne sont pas mises en oeuvre extrêmement rapidement.

Pour imaginer les solutions, je pense qu'il faut aussi s'accorder sur le diagnostic. Je suis remonté plus loin dans les comptes rendus des Conseils d'administration. Notamment, lors de la séance du 24 avril 2008, l'agent comptable de l'époque, Mme Dy, faisait état de la somme des produits de notre école ; le dernier bilan de l'ENSP en quelque sorte. Il s'agissait d'un peu plus de 54 millions d'euros. Le document que nous avons vu tout à l'heure évoquait un peu moins de 58 millions.

Donc, inflation comprise, le budget de l'École a diminué, et ce, en même temps que la loi nous fixait de nouvelles missions ambitieuses importantes. Donc, sans aucune recette supplémentaire, nous avons été amenés à assumer des activités nouvelles, de nouvelles formations, engager des programmes de recherche.

Au passage d'ailleurs, je pense qu'il faut rendre justice au grand nombre d'encouragements du MESR mais avec relativement peu de crédits. Les choses évoluent un peu, non pas tant sur les 3 % de la contribution en fonctionnement mais sur les postes. Si l'on fait le bilan à échéance de 2017, nous serons à une vingtaine de postes universitaires sur environ 80 personnels enseignants. En termes de forces d'enseignement et de recherche, cela commence à devenir appréciable.

Comment cette opération a-t-elle été possible ? La première a été bien signalée par les représentants des établissements, et il nous avait été clairement dit par les représentants des élèves voici un an que cette « fenêtre d'opportunité » liée à la baisse provisoire du nombre d'élèves fonctionnaires a permis d'assumer les missions que la loi fixait à l'École, portée par le ministère de la Santé principalement et accompagnée par le Conseil d'administration depuis plusieurs années.

Ceci a été également possible par une augmentation extrêmement sensible, et je pense que tous mes collègues représentant les différents corps de l'École le confirmeront, de la charge de travail, de l'activité et la productivité de notre école et l'ensemble de ses personnels.

Il y a, j'en conviendrais volontiers, quelques marges de progression dans ce domaine. Certaines petites améliorations sont sans doute encore possibles, mais elles ne peuvent être aujourd'hui, ayant mangé l'essentiel « du gras », que marginales pour le futur.

Puis, il y a les pistes d'amélioration sur le fonctionnement et l'organisation que le rapport de Françoise Schaezel soulève et qui feront l'objet de travaux cette année.

Ces différentes facettes doivent être prises en compte, pas seulement la première mais aussi la charge supportée et les améliorations certainement possibles encore sur l'année 2015 et au-delà.

Nous avons cru comprendre que le secrétariat général des ministères sociaux invitait à une réunion urgente. Il est extrêmement important qu'elle ait lieu et nous sommes soulagés, monsieur le président, que vous nous ayez invités à ne pas nous prononcer maintenant pour attendre, non pas une conclusion mais des pistes sérieuses de remise à plat de ce modèle économique, avec les marges d'économie et/ou de recettes complémentaires que nous pourrions espérer.

Comme il n'y aura pas de recette miracle, certainement devons-nous jouer sur tous les leviers : organisationnels, enseignements, modes d'enseignement, y compris d'ailleurs en utilisant de manière plus importante les outils numériques. L'augmentation de la part d'autonomisation et d'auto apprentissage de nos élèves représente une amélioration

pédagogique et non une perte. Tous ces points devront être remis à plat, discutés et les personnels enseignants seront attentifs au fait que ces mesures ne devront pas nuire à la qualité des différentes activités de l'École.

L'articulation entre les formations fonction publique et les formations académiques sont un point sans doute insuffisamment apprécié. Mais en regardant les chiffres, nous avons pu constater que depuis trois ans, et cela augmente régulièrement, de plus en plus d'élèves fonctionnaires de différentes filières viennent profiter de la diplomation qu'offrent les nouvelles formations diplômantes : 45, 50, 52 en trois ans. C'est une valorisation de cette opportunité et c'est une très bonne chose. L'année 2014 a vu trois doctorants anciens directeurs d'hôpital. Voilà ce que peuvent faire les interfaces entre les missions traditionnelles de l'École et les fonctions nouvelles d'enseignement supérieur et de recherche. Il faut les maintenir car elles sont l'essence de l'EHESP aujourd'hui.

M. MESURE.- Je voudrais vous remercier pour cette présentation tout à fait excellente et les efforts de la Direction de l'École pour essayer de trouver des solutions. Je vous remercie monsieur le président, de ne pas avoir mis aux voix ce budget, nous aurions été dans l'incapacité totale de le voter. Je crains même que nous soyons dans une situation analogue lorsque vous mettrez aux voix ce budget si nous n'avons pas, et je m'associe à tout ce qui a été dit en particulier par le monde hospitalier, une position claire de l'État.

Il n'appartient pas au CA à mon avis de faire ce travail. Il est d'ailleurs assez aberrant d'avoir en 2015 un COP avec l'approbation de nos ministres alors que je considère qu'il ne vaut rien puisque les moyens mis à disposition de l'École n'étaient pas connus. Il est évident que c'est à l'État de le faire et non plus à nous. Que l'État ait un rôle difficile à jouer, je veux bien le reconnaître, mais on ne peut pas comme cela, au coup par coup, avoir une baisse de nos attributions, un gel de ceci, etc. Il faut qu'il prenne ses responsabilités et dise s'il veut ou non une école de santé publique dans ce pays, alors que j'ai entendu il y a peu de la part d'un haut personnage de l'État que l'on allait revenir au premier niveau mondial en matière de recherche.

Nous sommes tout de même dans une école qui prépare l'avenir. Je comprends qu'il faille faire des choix de dépenses ou plutôt vivre avec nos déficits, je ne charge pas au-delà l'État qui a un métier extrêmement difficile, mais il faut qu'il prenne ses décisions et fasse ses choix. Il faut assurer l'avenir de ce pays en formant des gens de qualité pour continuer à défendre notre système qui était reconnu mondialement comme étant l'un des meilleurs. Même si je crois que nous n'y sommes plus tout à fait au vu des classements de l'OCDE et d'autres organismes internationaux.

C'est donc à l'État de nous dire ce qu'il veut et peut donner sur les trois années qui viennent afin que le travail de la Direction de cette école ne soit pas complètement impossible. Qu'il fasse son COP et, en fonction de ce qu'il lui est possible de nous donner, nous devons réviser nos missions, que nous ne pouvons pas garder avec la situation qui nous est décrite ce matin.

M. FAVRE.- Je rejoins les interventions précédentes. En tant que représentants des élèves, nous avons prévu de voter contre le budget, c'est sans doute plus sage de l'avoir reporté.

Nous voulions insister : nous serons extrêmement vigilants au fait que les élèves ne servent pas de variables d'ajustement sur ce budget. Nous sommes bien évidemment dans l'attente des nouvelles propositions qui pourront être faites.

M. POMMERET.- Nous avons aussi l'intention de refuser ce budget en l'état pour toutes les raisons évoquées. En interne, nous pensons nécessaire une mobilisation générale, c'est-à-dire tous les personnels de l'École collectivement et non pas individuellement chacun dans son coin. Nous pensons que, de ce côté aussi, il y a un travail à faire.

Nous souhaitons que jusqu'à la représentation du budget dans quelques semaines, nous puissions entamer ce travail car sinon, nous n'y arriverons pas. Effectivement, je pense qu'il existe des problèmes structurels vis-à-vis du modèle économique mais des fonctionnements

doivent aussi être réinterrogés. Même si des efforts importants ont été faits, des méthodes de fonctionnement doivent être repensées collectivement, j'insiste sur ce terme.

M. SCHWEYER.- Je vais aussi dans le sens d'une mobilisation interne, il faut jouer sur tous les leviers. Pour notre part, il s'agit vraiment de susciter de manière urgente l'investissement de tous dans une réflexion d'ici les prochaines échéances. Il faut vraiment que tout le monde s'implique, dans un constat et un niveau d'informations partagés.

M. LEDOYEN.- Je m'associe aux remerciements exprimés sur la qualité de la présentation. Et je remercie monsieur le président d'avoir été attentif à notre demande de ce matin de report du vote du budget, dans l'attente d'une réunion au plus haut niveau dès le mois de janvier, que des orientations soient prises avant de nous prononcer sur ce budget 2015.

Nous avons bien conscience au sein de l'École qu'il nous faut revoir certaines de nos organisations et sans doute rechercher des économies. Je souhaiterais formuler le voeu que cette démarche soit collective afin de permettre à chaque personnel de l'École d'apporter ses suggestions.

Pour pouvoir dépenser au mieux les ressources dont nous disposons, je voudrais aussi attirer l'attention sur le fait qu'un certain nombre de textes réglementaires régissent nos formations et pèsent sur leurs coûts. Je pense tout simplement aux textes qui régissent la composition des jurys de mémoire où l'on peut passer de 7 à 8 personnes exigées à 3 personnes. Des tarifs sont définis par décrets et certains jurys nous coûtent trois fois plus cher que d'autres. Si l'on reprend l'ensemble de nos modes de fonctionnement, il faut aller jusqu'à la réécriture de certains textes qui pèsent sur les finances de l'École.

M. SANNIE.- Je suis l'un des derniers arrivés à ce Conseil en tant que personnalité qualifiée, représentant la sensibilité et la voix des patients. Je m'associe à tout ce qui a été dit, en exprimant une certaine inquiétude sur ce que l'on veut en matière de formation des étudiants en santé publique. C'est un enjeu essentiel et je pense que ce report du budget peut être une bonne occasion de rappeler dans quelles difficultés l'École se retrouve potentiellement. J'ai bien compris qu'elles n'étaient pas immédiates, mais deviendront réelles très vite si aucun changement ne s'opère. Et cela concerne l'ensemble des communautés, sans aspect corporatiste, c'est là un enjeu de santé publique majeur pour maintenir un niveau d'intervention d'une école de santé publique en France.

Mme QUIOT.- Je ne me sens pas du tout investie d'une représentation de l'État qui a été largement interpellé, à la fois sur le versant santé et le versant enseignement supérieur et recherche.

Je précise simplement deux choses sur l'initiative du secrétariat général et sur le rôle qu'il peut être amené à jouer dans la mise à plat d'un modèle économique de l'École. Tout d'abord, la motion du Conseil d'administration il y a un an a bien été entendue. L'État n'a pas été inactif pendant l'année 2014, mais il est extrêmement difficile à la fois de composer un COP, un contrat d'objectifs et de performance, c'est-à-dire s'entendre avec l'École pour contractualiser un certain nombre d'actions, et rebattre les cartes et mettre à bas son modèle économique. Il était surtout important de définir une stratégie et de savoir dans quel axe aller ensemble : les tutelles et l'École.

Si vous jugez que le COP est à jeter, je considérerai que c'est dommage car pendant plus d'un an, cela a demandé énormément d'efforts à l'École, au personnel, une attention et une réflexion de la part des tutelles. Nous arrivons au bout de cet exercice et je trouve que c'est plutôt positif car cela permet de tracer la route car le COP est structurant.

L'initiative de revoir maintenant le modèle économique, effectivement, est liée à un certain complément d'information et certaines analyses dont nous avons besoin. Tout d'abord, nous savions bien que les effectifs devaient remonter, mais il était difficile d'objectiver les choses. La question était de savoir quelle lisibilité on pouvait donner à l'École sur une période pluriannuelle pour qu'elle puisse mieux se préparer à la montée des effectifs des élèves fonctionnaires.

À ce jour, cette question est débattue et nous n'avons pas encore de réponse, y compris au sein du ministère car tout cela est le fruit de négociations avec des parties prenantes déjà engagées dans ces négociations. Un certain nombre d'entre vous autour de la table peuvent témoigner de l'existence de ces négociations, cela ne sort pas d'un chapeau et ce n'est pas une décision complètement à la main des ministres.

L'autre point que je veux souligner est que l'adéquation missions/moyens n'est pas complètement hors du spectre des administrations centrales. J'en veux pour preuve ce qui a été inscrit avec les efforts de l'École pour se positionner. Mais si une mesure et si le nom de l'EHESP apparaît dans un projet de loi pour le financement de la Sécurité sociale, au titre de la démocratie sanitaire, ce n'est pas complètement déconnecté ce qui a été inscrit dans son COP, de la présence de M. Sannié à ce Conseil.

Nous ne sommes pas dans un zapping permanent. Je suggère que, dans la réflexion de mise en place d'un nouveau modèle, de s'interroger sur les intentions et la loyauté de chacun, qu'il y ait aussi une prise d'acte d'un certain nombre d'avancées. Que cela manque de lisibilité, nous en sommes tout à fait conscients. Il était prévu en janvier, après la signature du COP, de commencer cette réflexion et nous avons peut-être prévu de l'étaler davantage dans le temps, pensant que le budget 2015 serait présenté dans des conditions telles qu'il puisse être voté aujourd'hui.

Ce n'est pas le cas mais cela ne remet pas en cause la démarche qui a été proposée dans un premier temps entre les tutelles et l'École, car il y a des choses à se dire. Vous êtes tous en train de reporter sur l'État un certain nombre de choses ; les différentes composantes de l'État ont décidé de se mettre d'accord et de discuter avec leur opérateur qui est l'École. C'est un temps de dialogue et d'échange indispensable. À partir du diagnostic de l'École et du diagnostic de l'ensemble des composantes de tutelles.

Si je prends l'exemple du ministère de la Santé, il n'y a pas moins de quatre Directions qui posent des actes de tutelle vis-à-vis de l'École. Pour autant, personne n'assure le pilotage stratégique de l'École. Nous avons aussi en interne au ministère une organisation à réfléchir, une amélioration à apporter. Le secrétariat général a été chargé de la coordination de l'ensemble des tutelles et c'est à ce titre qu'il a pris l'initiative d'organiser la réflexion sur le modèle économique de l'École. Bien évidemment, nous sommes preneurs de toutes les analyses et les diagnostics.

D'ailleurs, je dirais à tout seigneur tout honneur, c'est à l'École de présenter elle-même son diagnostic dont Laurent Chambaud a commencé à présenter les grandes lignes. L'intérêt est d'aller plus loin dans l'analyse, et peut-être dans la recherche de solutions. Et pour répondre à M. Ledoyen, nous n'excluons pas de bouger les lignes et de modifier les textes.

La première étape sera donc celle d'un dialogue entre l'École et ses tutelles. Pour autant, nous avons un rendez-vous en mars prochain et il est prévu de tenir l'ensemble des administrateurs informés de l'avancement de ces travaux afin que chaque composante puisse se positionner.

Je prends acte de la volonté des représentants professionnels des établissements d'avoir des discussions à un plus haut niveau. Dites-moi si ce « haut niveau » concerne la ministre, le directeur de cabinet, le secrétaire général, et nous essaierons d'organiser les rencontres. Mais j'attire votre attention sur le fait que des rencontres au niveau du secrétariat général de cette ampleur, en interministérielle et en associant le contrôleur budgétaire pour avoir vraiment une analyse et un diagnostic partagé, n'arrive pas tous les jours.

M. COURAUD.- Un petit mot de l'autre composante de l'État, pour aller aussi dans le sens d'une réflexion à mettre en place début 2015. Je note que certaines interventions étaient un peu contradictoires. Une partie des membres demande que l'État prenne ses responsabilités. Dans ce cas, il serait logique de faire comme il vient d'être proposé, c'est-à-dire que l'État et l'École réfléchissent aux solutions possibles pour sortir de la difficulté dans laquelle nous sommes. D'autres ont demandé à participer dès ce stade, et je pense que

nous partageons l'avis avec le secrétariat général de travailler plutôt en deux temps. Un premier serait dévolu à un travail des différentes composantes de l'État avec l'École. Ensuite, sur la base des solutions identifiées, il s'agirait d'en discuter avec les partenaires. Il me semble que cette première étape est indispensable.

Deuxième remarque, on peut évidemment considérer que c'est d'abord une crise de financement, mais on peut aussi penser que certains problèmes sont liés à l'organisation et au fonctionnement de l'École dans cette période de son évolution. Je l'ai déjà fait remarquer, mais on n'arrive pas à définir le coût des missions essentielles de l'École. Par exemple, on est incapable de dire ce que coûte en plus, uniquement en formation, l'augmentation du nombre d'élèves. Dans les tableaux qui sont devant nous, à aucun moment la mission « formation » n'est identifiée ; c'est la formation, plus l'hébergement, plus les indemnités, etc. C'est tout de même ennuyeux pour un établissement de formation et de recherche d'être incapable de chiffrer, à un moment donné, le coût de ses deux missions essentielles.

Dans le tableau de synthèse de la page 9, deux points sont en augmentation très forte : les indemnités des élèves (+15 %) et leur fonctionnement (+27 %). Pourquoi une augmentation si importante ? En l'occurrence, ce n'est pas la formation qui peut être en cause. Or, si l'on se réfère uniquement à l'activité de formation, cela ne peut pas entraîner une augmentation aussi importante. Cela doit comprendre probablement toute la vie des élèves. Avec ces tableaux, on n'arrive pas à distinguer la formation des élèves, les formations diplômantes à coût réel, la formation continue à coût réel, la recherche en coût réel. Et c'est très handicapant pour arriver à trouver des solutions afin de répondre à une situation de déficit.

M. MESURE.- Madame, à propos du COP, je n'ai pas dit qu'il était à « jeter ». Je considère, comme vous, qu'il est absolument nécessaire et structurant. Néanmoins, compte tenu des situations financières à très court terme devant lesquelles nous sommes placés, je préférerais que l'on appelle cela un contrat de moyens et d'objectifs, car je ne suis pas capable de donner des objectifs sans connaître les moyens. C'est dans ce sens que mon intervention était placée.

Et lorsque je demande à l'État de nous dire quels sont les moyens qu'il peut consacrer à cette école afin d'ajuster les objectifs, cela ne veut pas dire que l'on doit travailler chacun de son côté. La nécessité de dialogue, qui vient d'être rappelée, est extrêmement nécessaire et même indispensable.

M. LAMBERT.- Une précision sémantique : nous ne demandons pas une discussion mais une concertation. Une discussion Etat/École renvoie à une tutelle et un sous tutelle ; or, nous voulons une concertation avec des partenaires. Il faut que ce soit bien clair.

M. POMMERET.- Je précise qu'en 2009, nous avons une présentation en Conseil d'administration de la comptabilité analytique.

M. ARCOS.- Pour revenir sur notre volonté de concertation au plus haut niveau de l'État, je ne sais que vous répondre si vous dites que même Madame la ministre n'a pas la main pour décider. Je vous laisse le soin de réunir autour de la table des personnes qui puissent prendre des décisions pour l'avenir de cette école.

M. ROSENBLATT.- En m'associant à ce qu'ont dit les collègues, l'autre étape que j'avais évoquée est celle de la connaissance des productions de l'École et de leur coût. Nous avons été plusieurs à insister sur ce point et c'est tout à fait indépendant des discussions que vous aurez avec le ministère. Sur ce plan, que ce soit la commission Budget ou dans une autre logique, il est important de progresser dans l'attente du nouveau conseil.

(La séance est suspendue de 13 h 50 à 14 h 48.)

☞ PRESENTATION DE LA GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE (GBCP) ET DE SES IMPLICATIONS A L'EHPSP

☒ Ce point est reporté.

5. MISE EN ŒUVRE DU COP 14-18 ET EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE :

↳ SUPPRESSION DU DEPARTEMENT DES SCIENCES INFIRMIERES ET PARAMEDICALES (DSIP)

M. CHAMBAUD.- Je ne rappelle pas l'historique de ce département qui figure dans la note. Je voudrais juste insister sur quelques points.

Ce département a permis de mettre en place en France un master de sciences cliniques infirmières. En ce sens, je remercie les personnes qui se sont investies dans ce développement. Ce master de santé publique est tout de même un peu particulier, sachant que la deuxième année se déroule à Marseille.

Dès le départ, et je l'avais partagé avec vous, nous avons essayé de recentrer un certain nombre d'activités de l'École. Il m'est apparu qu'il fallait faire une distinction entre les activités propres aux soins et les activités de l'École qui n'ont pas de lien avec l'activité soignante.

Dans ce cadre, la proposition, d'ailleurs marquée dans le COP, était d'abandonner cette activité à l'École en organisant les choses de telle manière que la totalité de ce master soit reprise par l'université d'Aix-Marseille. Des discussions et négociations se sont tenues pendant un an pour mettre en place une situation transitoire pour l'année 2014-2015, permettant qu'à la rentrée de septembre 2015, l'université d'Aix-Marseille soit en mesure de proposer ce master de sciences cliniques infirmières sur les deux années.

La conséquence pour l'École est de supprimer ce département. Un certain nombre de personnes de ce département, dont le directeur, ont choisi de quitter l'École et de poursuivre d'autres activités professionnelles. Quatre personnes sont encore rattachées à ce département pour lesquelles nous envisageons la suite. L'une d'elles, enseignant-chercheur, est maintenant repositionnée à l'Institut du management avec une activité de recherche au sein de l'équipe d'accueil management des organisations en santé (MOS). Une autre se repositionne actuellement sur le département Sciences humaines et sociales avec une activité de recherche qui va probablement se déployer sur l'unité mixte de recherche (CRAPE).

Enfin, l'adjointe administrative restera positionnée sur nos activités parisiennes dans la nouvelle recomposition des sites. Quant à l'ingénieur pédagogique contractuel, nous souhaitons également le positionner sur les activités parisiennes.

Pour la pleine information du Conseil, cette proposition passée au Conseil technique avant-hier a recueilli 4 votes contre, 2 votes pour et 1 abstention.

Mme QUIDU.- Nous allons d'ailleurs reprendre un peu les commentaires du comité technique. D'abord, ce qui est choquant dans ce document, c'est l'absence d'un paragraphe sur le travail fourni par les agents du DSIP, surtout lorsqu'on sait ce qu'ils ont réussi à monter en quelque temps, et les conditions dans lesquelles ils ont travaillé, géographiquement et dans leur travail.

En outre, le DSIP ne se réduisait pas uniquement au master. Il est question de la suppression du DSIP mais c'est pour résoudre des difficultés internes. En particulier, c'est pour tenter de résoudre un mal-être que le DSIP s'est retrouvé amputé de sa partie recherche.

Le deuxième élément dépasse la suppression du DSIP, c'est l'intérêt pour l'École de s'intéresser à des publics tels que les infirmiers et les paramédicaux. Ce master est axé sur les sciences cliniques et, effectivement, l'École n'a peut-être pas vocation à suivre cet axe.

Toutefois, le COP affiche une volonté d'anticiper les évolutions de métiers et de travailler avec d'autres acteurs, par exemple les élus ou représentants d'usagers. Et il me semble que le rôle que peuvent jouer les infirmiers dans l'hôpital ou les EHPAD est important, car il a beaucoup changé. D'ailleurs, dans les mémoires des D3S, on perçoit une interrogation sur

l'encadrement des infirmiers sur les aides-soignants. Nous pensons que l'École a un rôle à jouer vis-à-vis de ces publics.

Par ailleurs, nous avons eu des échos sur les organismes tels que les IFSI, qui ne comprennent pas la décision de l'EHESP de supprimer le DSIP.

Nous pensons vraiment que l'École a une carte à jouer dans ce domaine. De quelle façon ? Cela reste à définir ; sans forcément créer un département, en cherchant éventuellement des partenariats, en travaillant en recherche, en proposant des thèses puisque des gens sont intéressés par le sujet.

Pour finir, nous dirons qu'il est intéressant de constater que le DSIP a été créé à la demande de notre ancien président de Conseil d'administration et que le master est repris par l'Université dont l'actuel président de notre CA est aussi le président. À ce sujet, on peut, monsieur le président, se demander si nous ne nous trouvons pas dans une situation potentielle de conflit d'intérêts dans la mesure où l'université dont vous êtes le président trouve un avantage à récupérer le master.

M. BERLAND.- La décision ne vient pas de moi mais de l'École et je me suis toujours gardé d'avoir, d'un côté, l'intérêt de l'École et, de l'autre, de l'université. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Et je vous remercie d'ailleurs de poser la question de cette manière, en tout cas de la présenter de cette manière car ce n'est pas une question mais une présentation.

L'École a considéré qu'elle devait faire des choix, parmi lesquels l'arrêt de ce département qui s'occupait du M1 de pratiques avancées. Le directeur peut témoigner que je me suis interrogé, pensant que cela pourrait poser problème. Ne croyez pas que c'est un avantage pour l'université d'Aix-Marseille ; présenté comme vous le faites, c'est une mauvaise interprétation. Cela a été pour nous une complication, au point que j'ai demandé au directeur pendant un an que l'on trouve une période pour essayer d'adapter la formation. Maintenant, si la décision est prise, il va nous falloir l'assumer complètement à la rentrée prochaine à l'université d'Aix-Marseille.

Il n'y a pas de conflit d'intérêt car ce n'est pas le président de l'université d'Aix-Marseille, qui se trouve être aussi président du Conseil d'administration de l'EHESP, qui l'a voulu. Il a simplement constaté ce souhait de l'École, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. POMMERET.- Je ne remets pas en question ce choix de l'École, nous avons bien vu tout à l'heure que des décisions budgétaires doivent être prises, qui entraîneront certains choix douloureux. On nous dit que des personnels sont repris par l'École pour l'activité. Pour autant, nous voulons qu'ils aient l'assurance que leur poste, leur fiche de poste et l'avenir de leur activité soient précisés.

Nous sommes missionnés de leur part pour vous transmettre qu'ils sont depuis le mois de septembre, au départ de l'ancien directeur par intérim de ce département, sans responsable hiérarchique. Ils ont pour responsable fonctionnel la secrétaire générale des sites parisiens, Liliane Millot, mais la précision du responsable hiérarchique est délicate.

Ils ont demandé plusieurs fois des précisions mais nous en demandent encore. Je pense qu'ils sont dans l'inquiétude. Tout à l'heure, Frédérique Quidu parlait du mal-être que ce département a connu durant une assez longue période. Nous ne voudrions pas que ces personnels, qui ont déjà subi des difficultés dans leur travail, continuent de le vivre.

Par exemple, depuis que ce département est à Broussais, il n'a pas de service courrier quotidien. Il faut attendre que quelqu'un fasse un transport à Rennes pour distribuer le courrier. Je ne sais pas si vous trouvez cela logique pour le fonctionnement d'un service, mais cela semble assez étonnant. Voilà les témoignages qui nous reviennent.

Dans l'attente d'un nouveau bâtiment, que l'on n'est même pas sûrs d'avoir, et avec la suppression de ce département, je pense que notre rôle de représentants du personnel est de veiller à ce que tout se passe correctement, socialement et humainement, dans l'intérêt de ces personnels. Merci.

M. ROSENBLATT.- Je suis mal à l'aise sur ce dossier. Il est vrai que ce projet avait été porté par Jean-François Mattei pour qui cela présentait une ouverture sur un champ très souvent négligé. Je n'ai pas de compétence particulière en la matière, mais je trouve que l'on présente une fois de plus les dossiers dans leur dimension essentiellement institutionnelle.

Sur le fond, comme sans doute la plupart des administrateurs en tout cas extérieurs à l'École, je n'ai pas d'idée précise sur les ressources consacrées pas l'École au fil des ans à ce département. Je n'ai pas d'idée précise non plus sur ce qu'il a pu produire : activité, prestations, réalisation.

Un jour, on nous a dit qu'il fallait le créer. Aujourd'hui, on nous dit qu'il faut le supprimer et nous sommes priés de lever la main. Vous avez donné un certain nombre d'éléments d'information, mais nous ne nous rendons pas bien compte des enjeux, de ce que cela a permis de faire, de la contribution du département. J'ai bien entendu ce que vous disiez de la reprise par l'université d'Aix-Marseille, et il est heureux qu'une partie soit reprise autrement. Mais pour le reste, c'est plutôt flou. En tout cas, cela ne me permet pas de me prononcer en connaissance de cause.

M. CHAMBAUD.- Je voudrais faire trois commentaires.

Le premier porte sur la préoccupation vis-à-vis des infirmiers et des paramédicaux de manière générale et ce que vous venez de dire. Vous pourrez vérifier que cet aspect a déjà été abordé lorsque nous avons commencé à travailler sur le COP. À l'époque, j'avais déjà donné un certain nombre d'éléments expliquant que, dans les conditions actuelles, il fallait recentrer un certain nombre d'activités, ce que demandait d'ailleurs une grande partie des administrateurs, et donc prendre des décisions.

Il y avait là une sorte de ligne de partage avec le fait que les sciences cliniques infirmières ne me semblaient pas, même si la décision avait été prise auparavant, relever du domaine principal d'activité et de compétences de l'École.

Nous avons donc suivi cette orientation en ouvrant des discussions avec notre partenaire pour ce master, qui était l'Université Aix-Marseille. Je reviens sur ce qu'a dit le président, c'est-à-dire une université Aix-Marseille qui constatait le positionnement de l'École. Pour nous, l'objet était de trouver une solution pour nous en désengager dans des conditions correctes, à la fois vis-à-vis des partenaires et des personnes à l'École.

Je voudrais moduler fortement ce qui a été dit sur les infirmiers et paramédicaux. Ce n'est pas parce que l'on a un département des sciences infirmières et paramédicales que l'on est certain de s'occuper de l'ensemble des problématiques des paramédicaux. À l'inverse, ce n'est pas parce que l'on supprime ce département que l'on ne va plus s'occuper des problèmes des infirmiers paramédicaux.

Je rappelle que l'École forme les directeurs des soins qui, pour une très grande majorité voire la totalité, ont un cursus infirmier. Par ailleurs, dans tout ce que nous essayons de faire actuellement, notamment pour accompagner autour des parcours de soins, de santé, l'idée est de travailler sur le rôle de l'ensemble des professions médicales, paramédicales, voire sociales. Dire que l'on ne va plus s'occuper de cette problématique en fermant ce département me semble être un mauvais procès. La conséquence de ce qui a été vu pour le COP et des discussions a été d'aller jusqu'au bout d'une orientation, qui a abouti à la décision de fermer ce département.

Par ailleurs, ce département a apporté, ce qui était un élément important de son activité, un master en sciences cliniques infirmières. Je rappelle, et certains m'en font le procès, que j'ai des relations importantes avec le Québec où j'ai passé de nombreuses d'années et avec lequel je continue à avoir des relations importantes. Au Québec, il existe une formation en sciences cliniques infirmières depuis longtemps, que je connais par ailleurs.

Je sais très bien qu'il est important d'avoir un master de sciences cliniques infirmières, mais je sais aussi que ce n'est pas une activité qui doit être dans une école de santé publique.

Dans les autres pays, les masters de sciences cliniques infirmières ne sont jamais dans les écoles de santé publique mais dans les facultés de sciences de la santé. Ce qui paraît logique.

À titre personnel, je suis très favorable à ce développement, mais au bon endroit. La création de ce master en sciences cliniques infirmières a peut-être été une opportunité à une époque, portée par la personnalité du président d'alors avec l'aide de l'École. Je remercie donc l'ensemble des personnes à Marseille qui travaillent sur le sujet et qui permettront de maintenir ce master en sciences cliniques infirmières pour les deux années.

Deuxième point sur lequel je voudrais insister ; je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit, monsieur Pommeret, sur les difficultés à Broussais, mais cela ne touche pas uniquement les sciences cliniques infirmières. Le problème est vécu par toutes les personnes qui y travaillent. Nous souhaitons très clairement avoir un seul lieu, qui permettra aussi d'avoir une maintenance plus simple pour les activités parisiennes. D'autres personnes sont assez isolées, à Broussais ou sur l'autre site, dont les conditions de travail à Paris ne sont pas satisfaisantes. C'est bien la raison pour laquelle j'espère que la réunion de vendredi au sujet de la MSH Paris Nord débouchera.

Sur le suivi des personnes, quatre sont encore rattachées à ce département. L'une d'elles est déjà totalement repositionnée. Quant à l'enseignant-chercheur, pour l'avoir rencontré, je peux vous dire qu'il était en perdition depuis plusieurs années vis-à-vis de ses activités, pas uniquement depuis cette annonce. Nous essayons de trouver des solutions qui lui permettent de s'inscrire dans l'École. Je pense que les dernières propositions vont lui permettre de retrouver une expertise et un ancrage qu'il n'avait pas depuis plusieurs années.

Par ailleurs, les deux autres personnes vont être reçues par la Direction le 14 janvier.

Il me semble que nous faisons tout notre possible pour répondre à ce que les deux représentants du personnel ont demandé, c'est-à-dire de le faire dans le plus grand respect des personnes.

M. LEDOYEN.- Je tiens à remercier officiellement l'équipe du DSIP pour le travail qu'ils ont réalisé pendant cinq ans. Je voudrais tout particulièrement saluer le travail de deux collègues qui sont partis vers d'autres horizons et qui s'y sont beaucoup investis, Martine Guénard et Christophe Debout. Je leur adresse mes remerciements sincères, notamment pour leur accompagnement auprès de moi dans la formation des directeurs de soins afin de les sensibiliser à l'importance de la recherche en soins dans nos établissements hospitaliers.

M. SCHMID.- J'ai bien retenu vos explications rassurantes : cela ne signifie absolument pas que l'on se coupera de toute la partie recherches infirmières. À ce sujet, je voulais faire le lien avec le dossier que le journal *Le Monde* a consacré à la recherche infirmière dans sa partie « Monde de la médecine » voici trois semaines. Dans ce dossier, particulièrement intéressant et assez rare pour que *Le Monde* lui accorde une telle importance, on se rend compte combien cette recherche infirmière, dans laquelle la France entre tout doucement, est en train d'ouvrir des horizons nouveaux extrêmement importants.

J'espère que l'EHESP ne se privera pas des apports que l'on pressent outre-Atlantique ou en Europe du Nord où, manifestement, on voit ce que cela apporte. Dans la perspective sur laquelle nous savons que nombre d'entre nous travaillent : l'évolution du rôle propre de l'infirmière qui va voir ses attributions élargies à de nouvelles possibilités, j'espère que l'EHESP sera dans la boucle et saura, à la fois, inspirer et tirer tout le parti que l'on peut espérer de ces évolutions.

M. CHAMBAUD.- Je suis tout à fait d'accord. Dans nos discussions d'ailleurs, il apparaît clairement qu'il faut absolument que l'École reste présente dans deux champs par rapport aux sciences infirmières paramédicales, voire plus largement.

Le premier est sur l'organisation des soins où le rôle des différents soignants est en train de changer fortement. On le voit bien dans les pays anglo-saxons avec les infirmières

cliniciennes. Ce sont des éléments présents, à la fois en matière d'organisation du travail, qu'il s'agisse d'hôpitaux ou de services de soins de première ligne, ou de management avec de nouveaux métiers où les paramédicaux pourraient avoir un rôle important

D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si l'une des personnes du DSIP a choisi de rejoindre l'équipe sur le management des organisations en santé ; faire de la recherche dans ce domaine est nécessaire et ce doit être porté par l'École.

Le deuxième champ dans lequel l'École peut être porteuse est celui des acteurs paramédicaux dans le domaine de la prévention et de la santé publique. Nous avons essayé de regarder avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale dans quelle mesure l'École pouvait former un certain nombre d'infirmières qui ont un rôle de santé publique, notamment en santé scolaire. Cela n'a malheureusement pas abouti mais c'est un sujet sur lequel l'École aurait tout intérêt à être présente, tout comme les pratiques cliniques préventives qui peuvent aussi se retrouver dans le système de soin.

M. SCHMID.- Cette recherche fera-t-elle partie dans l'unité mixte de recherche dirigée par notre nouveau directeur de la recherche, Bernard Jégou ?

M. JEGOU.- Dans le COP, que j'ai découvert il y a peu, suivre ce dossier de très près est prévu dans les missions du directeur de la recherche. Je découvre également les choses en vous écoutant, mais dès lors que le mot recherche apparaît, à quelque niveau que ce soit dans l'École, il rentre dans mes missions d'accompagner les dossiers, avec l'éclairage que les uns et les autres pourront m'apporter.

M. CHAMBAUD.- Le rôle des soignants dans le domaine de l'organisation du management est totalement dans le champ de l'équipe d'accueil MOS. Les aspects de santé publique prévention-promotion se situeront probablement plus dans le champ de l'unité mixte de recherche CRAPE. Actuellement, un certain nombre d'enseignants-chercheurs de l'École sont intéressés par le développement d'axes ou de projets de recherche. Cela veut dire aussi que l'École doit avoir la capacité à développer de la recherche

M. ROSENBLATT.- Je persiste à regretter que l'on nous demande de voter la suppression d'un département, ce qui est loin d'être anodin, sans présenter un bilan de ses réalisations. Le document parle d'orientations mais pas du bilan, ce qui nous aurait permis d'apprécier si cela en valait la peine. J'entends bien toutes les explications mais je reste tout de même sur ma faim, car je ne sais pas ce que ce département a réalisé durant la période de son existence. Existence qui n'est d'ailleurs pas mentionnée car on a une date de début mais pas de fin, on ignore donc à quelle date il sera supprimé, ce qui n'est pas non plus tout à fait anodin.

M. CHAMBAUD.- J'ai essayé de répondre au premier point avec un certain nombre d'éléments d'information en ma possession. Sur le deuxième point, nous vous proposons d'acter aujourd'hui la suppression du département pour que, administrativement, il s'arrête au 31 décembre de cette année.

M. SCHWEYER.- Dans le master dont j'ai la charge « Pilotage des politiques et actions de santé publique », un tiers de nos étudiants sont infirmiers ou cadres infirmiers. Nous avons accueilli en M2 des gens qui avaient fait le M1 sciences infirmières. On prend donc déjà un peu en compte ce type de public paramédical, en matière de coordination par exemple c'est tout à fait essentiel.

M. BERLAND.- Je connais très bien le dossier, si le M1 est arrivé à un moment donné à l'EHESP, c'était aussi dû à une forte volonté de ma part. Je ferme la parenthèse.

Je vous engage aussi à regarder le projet de loi de santé publique, vous y verrez que l'on parle de pratiques avancées. Cela va donc se généraliser par des masters. Les choses évoluent beaucoup.

M. COURAUD.- Il est vrai que des évolutions sont en cours, la mise en place à l'époque à titre expérimental de ce master entre les deux établissements a certainement joué un rôle

important dans la prise de décision, peut-être jugée trop tardive, de la création du métier. En fait, on a créé un master avant que le métier ne soit créé, avec l'espoir que l'on enclencherait une dynamique. Elle a été un peu longue à venir mais, finalement, le résultat est très positif. Le fait que l'EHESP était associée dans cette phase pionnière a certainement aidé à la prise en compte par l'État de cette évolution nécessaire.

D'autre part, la fin de ce département rentre dans une préoccupation tout à fait légitime de l'École. Lorsque le nouveau directeur est arrivé, l'une des demandes les plus fortes autour de cette table était d'identifier et prioriser les points en petit nombre essentiels pour l'École. Nous sommes dans la phase de réalisation d'une partie de ces engagements, je ne vois pas comment on pourrait reprocher à la Direction de l'École de faire ce choix aujourd'hui. D'autant que la formation va perdurer dans de bonnes conditions.

Il existe deux masters de ce type en France, l'un à Aix-Marseille, l'autre à Versailles Saint-Quentin. Cela préfigure de la formation qui sera mise en place dans un cadre plus officiel maintenant que le métier existe. Il n'y a donc pas de danger que la formation disparaisse en France. Et sur le plan des personnels, on voit des reclassements et réorientations des personnels dans le département. À tous points de vue, c'est une décision raisonnable.

☒ Vote à main levée sur la délibération 32/2014 : **2 CONTRE, 5 ABSTENTIONS.**

La suppression du DSIP adoptée.

↳ **ÉVOLUTION DU POSITIONNEMENT DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET DES ENTITES COMPOSANT LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE (DRIP)**

Mme GICQUEL-BUI.- Je vais d'abord rappeler quelques éléments de contexte. Depuis le 1^{er} octobre, j'ai été nommée directrice de l'École numérique. À ce titre, M. Chambaud m'a demandé de réfléchir à l'évolution du positionnement de l'innovation pédagogique.

On entend par innovation pédagogique les services qui constituaient l'IP' de la DRIP, la Direction de la recherche et de l'innovation pédagogique. C'est l'ensemble des services qui étaient rattachés à la DR depuis la réorganisation de 2012 (service documentation, service multimédia, banque de données en santé publique, développement et innovation pédagogique, dispositifs favorisant l'adossement des formations à la recherche).

Dans les suites du rapport de Françoise Schaezel et du tableau de suivi des préconisations qui fait l'objet du point précédent, il avait été demandé de réfléchir au positionnement de ces différents services.

L'autre élément de son contexte est l'arrivée de Bernard Jégou en tant que directeur de la recherche, et donc une interrogation sur le positionnement de la Direction de la recherche.

Sur la méthodologie, un groupe de travail a été constitué, composé du directeur adjoint de la recherche Christophe Lerat, moi-même et l'ensemble des responsables de service des entités citées. Nous avons travaillé à l'identification des objectifs du COP impactés par cette réorganisation. Nous nous sommes appuyés sur un certain nombre de rapports et réflexions produits sur ce thème ou d'autres périphériques (création d'un learning center, enseignement à distance, etc.) établis lors de la création de la Direction de la recherche et de l'innovation pédagogique en 2012.

Nous sommes partis des missions des différentes entités qui composaient la DRIP pour voir quel pouvait être le rattachement le plus pertinent. Cela a abouti à l'écriture de différents scénarii qui ont été présentés à toutes les équipes concernées durant le mois de novembre.

Pour schématiser la situation actuelle, nous nous sommes appuyés d'abord sur les deux champs d'activité qui peuvent impacter les services concernés : l'école numérique et le développement et l'innovation pédagogique. On voit apparaître les différents services impactés et les dispositifs favorisant l'adossement des formations à la recherche, ainsi que les liens fonctionnels que ces projets peuvent avoir avec les autres Directions et entités de

l'École. On trouve aussi dans la DRIP le réseau doctoral, le bureau d'aide aux contrats (BAC) et toute la partie animation scientifique.

La première réflexion nous a conduits vers le positionnement d'une Direction de la recherche beaucoup plus stratégique et repositionnée sur son cœur de métier. On voit apparaître ici la Direction de la recherche avec le réseau doctoral, le BAC, l'animation scientifique et les dispositifs favorisant l'adossement des formations à la recherche. On voit l'émergence d'une structure d'appui technopédagogique regroupant à la fois le service multimédia, la personne chargée du développement et des innovations pédagogiques. Par rapport à l'ensemble des projets école numérique, le fait de rassembler ces deux entités allait vraiment de soi pour mener à bien les différents projets qui s'ouvrent à nous en 2015.

Cette structure d'appui technopédagogique peut être élargie au centre de documentation et à la banque de données en santé publique autour d'un centre d'appui et de ressources. Il faudra peut-être redéfinir le nom de cette structure, centre, service ou autre intitulé.

Ce centre serait rattaché directement à la Direction, avec pour principale mission de développer des activités d'accompagnement, de conseil, de valorisation, de production auprès des différents services dans les champs qui leur sont propres, et sera piloté par un responsable d'entité qui sera recruté début 2015.

Merci de votre attention.

M. CHAMBAUD.- Pour l'information complète des administrateurs, cette proposition est passée au Conseil scientifique le 1^{er} décembre et a recueilli 19 voix pour. Avant-hier, le Conseil technique s'est exprimé par 8 abstentions.

M. POMMERET.- Je voulais préciser le sens de l'abstention de l'ensemble des représentants au CT. Une réorganisation doit normalement traduire un projet, que nous n'avons pas vu dans la présentation qui en a été faite. L'instabilité, c'est le manque de sens ; la stabilité, c'est lorsqu'il y a du sens. En l'occurrence, les personnels de l'École sont prêts à la stabilité c'est-à-dire qu'ils veulent bien bouger mais lorsqu'il y a du sens.

M. ROSENBLATT.- J'ai écouté aussi attentivement que possible, et je lis dans le document : « *Les activités du développement et innovation pédagogique s'inscrivent avec les missions de la future entité d'appui à l'amélioration de la qualité et de la performance en matière d'analyse de l'activité d'aide au pilotage stratégique, d'études et de production de données* » ; je ne sais franchement pas de quoi on parle. Je vous le dis clairement. Je souhaiterais vraiment avoir quelques informations sur l'analyse de l'activité de l'École mais, pour le coup, je ne sais pas à quoi va servir cette structure. Veuillez m'en excuser, mais je vous assure que c'est très abstrait.

Mme GICQUEL-BUI.- La partie développement et innovation pédagogique et ses liens avec les activités d'amélioration de la qualité et de la performance était l'une des hypothèses qui avaient été soulevées, mais elle n'a pas été retenue. C'est-à-dire que l'une des hypothèses était de rapprocher le développement et l'innovation pédagogique de l'observatoire de la qualité des formations dans un cercle, tel que cela existait précédemment à l'ENSP, avec une évaluation de la qualité des formations et l'accompagnement des enseignants.

Le choix de créer cette structure vise à rapprocher différents services de production documentaire (service documentation et banque de données en santé publique) du service multimédia comme prémices d'un futur *learning center*. Nous allons très exactement accompagner les enseignants lorsqu'ils souhaitent rénover leur offre de formation et l'améliorer avec les outils dont dispose l'École.

En matière d'innovation pédagogique, une personne accompagne les enseignants pour améliorer les processus de formation et travailler avec eux sur les contraintes qui leur sont propres (volume de promotions, jeux d'alternance, élèves, etc.) Il s'agit donc de présenter des dispositifs innovants, accompagnés par le service multimédia si c'est nécessaire, et

d'inclure le service documentation et la BDSP dans une moindre mesure pour que la ressource documentaire soit associée aux enseignants dès la construction du projet.

M. ROSENBLATT.- En quoi consiste cet accompagnement, car je relis : « *L'accompagnement stratégique du développement de la qualité de l'offre de formation et de ses dispositifs s'appuie tant sur les données de nos systèmes d'évaluation interne que sur les données produites dans le cadre d'évaluations externes, etc.* » Que va faire la personne exactement ? Quel est l'accompagnement des enseignants en l'occurrence ? Dites concrètement à quoi cela sert.

Mme GICQUEL-BUI.- Ce que vous évoquez correspond à la situation actuelle et non à la situation future. Le paragraphe 3 donne la description des principales missions des services.

Si c'est la question du développement et de l'innovation pédagogique qui vous interroge le plus, sachez qu'une personne à l'École assure déjà différentes missions d'accompagnement des enseignants lorsqu'ils souhaitent développer des projets pédagogiques, entre autres avec l'usage du numérique. C'est un travail qui s'opère dès la création de l'offre de formation avec l'accompagnement des enseignants. Ce peut être aussi de la formation de formateurs. Ce ne sera pas un nouveau recrutement, cette personne a déjà toute une série d'activités et travaille autour de l'amélioration des projets pédagogiques.

M. CHAMBAUD.- Cette proposition s'appuie sur deux piliers : un élément d'orientation générale et un élément d'opportunité. Le premier élément s'inscrit dans le cadre des réflexions autour de l'évolution de l'organisation. Notamment, le rapport de François Shaetzel disait de façon assez claire qu'il fallait que la Direction de la recherche et la Direction des études récupèrent une vision et une possibilité de porter un axe stratégique. L'une des critiques était que la Direction recherche et innovation pédagogique et la Direction des études manquaient de vision stratégique qu'il leur faudrait y remédier.

Dans le cadre d'un changement à la Direction de la recherche, il nous a semblé important, pour tout ce qui a trait à l'innovation pédagogique, de considérer que l'aspect pédagogique ne pouvait pas être porté que par la Direction de la recherche. Par ailleurs, si nous voulions un aspect transversal, il fallait aussi dans le contexte actuel de la révolution numérique que nous souhaitons à l'École, que ce soit porté de façon forte au niveau de la Direction.

C'est dans ce contexte que j'ai demandé à Stéphanie Gicquel-Bui de conduire une réflexion avec les personnes qui travaillent actuellement dans ces différentes entités, laquelle a abouti à cette proposition. Il s'agissait non seulement de donner une fonction stratégique à la Direction de la recherche, mais aussi d'explorer les possibilités pour l'École de se transformer pas uniquement par rapport au numérique mais aussi à des évolutions dont nous avons besoin sur le versant des formations professionnelle, universitaire, continue, et des éléments d'expertise et de recherche.

Ce projet a été présenté au CS dans ce cadre, c'est-à-dire en redonnant une fonction stratégique à la DR pour qu'elle gère moins des activités beaucoup plus transversales, et en faisant en sorte que ces activités, qui renvoient à l'un des axes du COP sur une école numérique, puissent être portées fortement dans les prochains mois et années. C'est dans ce cadre que cette proposition est faite.

M. SCHMID.- Très clairement, nous ne pouvons que nous réjouir de tout cela et y être favorables. Je voudrais revenir sur la dernière séance de notre CA où Mme Garo avait présenté l'évolution du programme de formation, entre autres, des directeurs d'hôpital. Nous avons évoqué à cette occasion l'importance de la numérisation des outils pédagogiques. J'ai deux questions à ce sujet.

Tout à l'heure, les représentants du personnel ont expliqué que pour avoir de la stabilité il fallait du sens, et pour avoir du sens il faut une vision. Nous sommes tous d'accord sur le fait que l'évolution vers la numérisation est une évidence absolue, mais pour servir quels objectifs et que va-t-on mettre en oeuvre ? La pédagogie numérique ne consiste pas

seulement à informatiser des archives ou de la documentation, cela rejoint ce que nous évoquions la dernière fois.

Je donnerai une information, que je cite avec beaucoup de prudence car elle est récente mais n'est aucunement confidentielle. Il semblerait que le plus grand groupe de cliniques français, la Générale de Santé, soit en train de signer un contrat de grande importance avec l'IEP de Paris. Il est question qu'ils forment tous leurs directeurs, avec des méthodes et outils radicalement nouveaux. Ceux-là mêmes que l'on avait proposés dans cette école voici une quinzaine d'années, à l'époque flamboyante du partenariat de l'ENSP avec HEC, l'ESSEC et autres, mais cela n'avait pas abouti.

J'espère donc que, cette fois, nous allons nous engager dans cette voie. Car lorsque je vois l'IEP Paris se placer avec des contrats de cette importance pour former les directeurs de clinique, c'est quand même un peu effrayant.

Par ailleurs, comment vont se situer les fameux MOOC dans ce cadre ? On ne peut plus les ignorer. La base la plus fondamentale, le socle pédagogique devient lui-même complètement numérique avec l'ouverture des cours massifs en ligne. Cela a aussi été évoqué la dernière fois. Comment l'École va-t-elle prendre ce virage ? Sachant que HEC, l'ESSEC, le MIT, toutes les grandes écoles du monde entier sont en train de s'y ouvrir complètement et de bouleverser leurs méthodes.

Cela rejoint ce que l'on évoquait ce matin à propos du budget ; ces écoles aussi ont parfois des difficultés, elles se rendent compte que l'on ne peut plus continuer à tout faire mais, pour autant, les étudiants demandent le meilleur. Et les MOOC sont parfois une manière d'y répondre.

M. CHAMBAUD.- Sur le premier point, c'est effectivement un enjeu pour l'École, et nous souhaitons revoir à échéance du COP l'ensemble de nos formations pour voir lesquelles pourraient bénéficier des nouvelles technologies, que ce soit sous forme de e-learning ou de nouvelles méthodes pédagogiques actives, même en présentiel, et qui révolutionnent la pédagogie partout.

Le revers de la médaille, et nous le vivons actuellement dans l'École, est que demander à des enseignants de revoir ces aspects est consommateur de temps pour eux-mêmes et l'équipe qui le soutient, notamment l'équipe de cette entité, mais aussi d'heures d'enseignement dans un contexte où elles sont limitées par rapport au personnel que nous avons.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en lien avec les deux communautés d'universités et d'établissements, l'Université Sorbonne Paris Cité et l'Université Bretagne Loire car nous n'y arriverons pas tout seul. Par exemple, nous sommes soutenus par Sorbonne Paris Cité sur un certain nombre de sujets, notamment la réalisation de MOOC. Nous sommes donc tout à fait dans cette optique.

Pour aller plus loin sur le deuxième sujet, nous sommes en train de finaliser un MOOC sur le système de santé en France, Philippe Marin en étant le coordonnateur ; il semble logique que ce soit l'École qui le fasse. Certains éléments sont très positifs, notamment parce que ce n'est pas le MOOC d'une personne. Il faut savoir que les MOOC sont souvent des produits d'appel avec une personne très connue pour attirer les gens sur le site. En outre, personne aujourd'hui ne connaît l'équilibre économique d'un MOOC. Il s'agit davantage d'une tête de gondole, si l'on veut utiliser un langage commercial.

Nous allons le faire car il est important de montrer que l'École s'y investit. Même si je pense qu'il est important que l'École montre qu'elle sait faire des MOOC, l'important est plutôt d'être sur des SPOC, le *Small Private Online Course*. Cela ne s'adresse pas à un grand public ; nous ne sommes pas sur une licence de première année de médecine pour des centaines de milliers de personnes, mais à des publics particuliers pour lesquels nous souhaitons développer ce genre de chose. Nous souhaitons notamment le développer en formation

continue car nous recevons des demandes et il est évident que les gens viendront de moins en moins à Rennes ou Paris. Il faut donc développer des choses à distance.

Cette entité va justement abriter cette initiative de partage des connaissances et de développement des compétences, et nous permettre de faire du *e-learning* pour du public à distance. Un certain nombre d'organismes ont déjà évolué dans ce sens, et nous sommes nous-mêmes coordonnateur d'une initiative portée par les Québécois pour permettre ce type de transfert.

S'agissant des cliniques, merci de l'information. Pour ma part, je suis persuadé que l'École a des atouts et que nous pouvons aussi jouer dans la cour des grands sur le management dans le domaine de l'administration des établissements de santé.

M. POMMERET.- Au dernier CA, nous avons demandé à avoir les extraits de certains points vus préalablement aux Conseil scientifique et Conseil des formations avant que nous les traitions ici même. Vous avez dit que le sujet est passé devant le CS mais nous n'avons pas les extraits.

M. CHAMBAUD.- Ils ne sont pas rédigés.

M. POMMERET.- Pour information ; il y avait autant de ferveur à défendre l'intérêt de rapprocher de la Direction recherche, la BDSP, le SMU, la documentation, le 11 octobre 2012 devant ce même Conseil. Cela fait deux ans et, entre temps, nous n'avons pas eu d'évaluation du dispositif.

Je voudrais aussi interroger M. Schmid à propos de l'IEP de Paris. En l'occurrence, il s'agit de Sciences Po, donc notre partenaire dans SPC ?

M. SCHMID.- *Acquiescement.*

M. COURAUD.- Rassembler les moyens du numérique au sein d'un établissement est important. Évidemment, beaucoup d'établissements universitaires sont dans la même démarche, mais aussi un organisme national, FUN. Je voulais savoir quelles relations vous allez tisser avec d'autres établissements ou un organisme national pour ne pas travailler tout seuls sur des problèmes qui sont partagés par bien d'autres.

Par ailleurs, si tous les personnels indiqués ici y sont rattachés à temps plein, cela formera un très puissant outil. Cela donne un potentiel impressionnant si vous arrivez à le faire fonctionner correctement.

M. CHAMBAUD.- Effectivement, nous avons un centre de documentation complètement modernisé, un service multimédia performant, un nombre très limité de personnes mais travaillant fortement sur les aspects d'innovation. Et puis, nous avons cette fameuse banque de données en santé publique qui est en train de se renouveler complètement. Il me semble que ce sont des outils très forts au niveau transversal. L'idée est bien de montrer que nous avons une force de frappe, y compris en le mutualisant et en le portant au niveau de la Direction.

J'en profite pour revenir sur la dernière remarque. Nous faisons partie de deux Comue mais cela n'a rien à voir avec une fusion. Chacune des structures Sorbonne Paris Cité ou Université Bretagne Loire suit ses propres objectifs.

Cela peut peut-être poser la question à l'École, dont il me semble qu'elle a été ouverte par le rapport de la Cour des comptes : quid de la formation des structures privées dans le domaine de la santé ? C'était avant que je n'arrive à la Direction de l'École et cela avait suscité un débat important. Peut-être faut-il le rouvrir.

J'ai déjà eu un contact avec le directeur santé de l'ESSEC, pour lui les choses sont claires : sa clientèle est constituée des cliniques privées, et la nôtre des structures publiques. Donc, continue-t-on avec ce Yalta ou modifie-t-on les choses ? En tout cas, en tant que directeur, je n'irai pas modifier l'évolution sans que cela ait été partagé devant le Conseil d'administration.

Mme GICQUEL-BUI.- Pour répondre à M. Couraud, nous avons fait un peu de *benchmarking* avant de créer cette entité, dans de nombreuses universités, la structure d'appui technopédagogique avec le rapprochement du service multimédia et du développement et innovation pédagogique est fortement en train de se développer. Il y a une semaine à peine, ils l'inauguraient à Rennes I.

La spécificité de l'École est d'y associer la Documentation et la BDSP, celle-ci n'existe d'ailleurs pas dans les autres universités. Y associer tout de suite le centre de documentation, qui lui aussi vit une véritable évolution dans la recherche documentaire, la mise à disposition de données aux étudiants, est plus innovant.

Concernant les Comue, notre grand avantage est de faire partie de deux communautés assez en pointe sur ces questions, plutôt sur la partie technologique et infrastructure côté UBL, dont nous pourrions aisément bénéficier avec la création d'un *learning center* à la sortie du métro. Nous participons également à toute leur réflexion sur l'Université des TICE car ils souhaitent être en pointe de ce point de vue.

Côté Sorbonne Paris Cité, il s'agit davantage d'une orientation pédagogique, avec une véritable réflexion en matière d'innovation pédagogique et comment on peut utiliser le numérique dans ce domaine. Nous sommes notamment membres du service commun SAPIENS et des différents services qu'il propose.

Ainsi, si nous arrivons à bien fonctionner avec nos deux communautés d'universités, nous pourrions vraiment en tirer des bénéfices. Quant à FUN, avec le projet de MOOC conduit par Philippe Marin et devant être finalisé pour le printemps, j'ai reçu les codes d'accès pour la plate-forme ce matin afin d'y accéder.

Vote à main levée sur la délibération 33/2014 : **6 ABSTENTIONS.**

L'évolution des entités composant la DRIP est approuvée.

↳ **PRESENTATION DES TABLEAUX DE BORD DE SUIVI DU COP ET PRECONISATIONS DU RAPPORT SCHAEZEL**

Mme de LAROCHELAMBERT.- Ces deux documents seront très régulièrement soumis à examen par le Conseil d'administration puisque ce sont, par définition, des documents de travail suite à l'adoption du COP et aux travaux menés par Mme Schaezel. Pour le bon suivi par nos instances dans leur ensemble, le CA en particulier, nous avons établi un tableau de bord.

Sur le COP, il est rappelé les enjeux majeurs avec l'aspect pluriannuel des travaux à mener et quelques points sur l'état d'avancement ou le démarrage des travaux liés à ce suivi. Sur l'évolution de l'organisation de l'École et le plan d'action suite à la mission de Mme Schaezel, vous avez le même type de document, avec les éléments pratiques de suivi par le comité de Direction, le secrétariat général, et un point d'avancement. La première partie de ce tableau avait, sauf erreur, déjà été partagée pour une parfaite transparence dans le suivi de ces différents travaux.

M. CHAMBAUD.- Sur le COP, cela correspond aussi à une demande de nos tutelles pour avoir une visibilité sur son avancement. Par ailleurs, peut-être faudra-t-il le cadencer en fonction de ce qui a été dit ce matin et de l'adoption définitive du COP, mais elles avaient aussi demandé un rendez-vous à un an.

Concernant l'évolution de l'organisation, nous avons aussi pris l'engagement de faire un point régulier vis-à-vis des agents de l'École. Il est vrai que sur un certain nombre de sujets, l'arrivée d'Elisabeth de Larochembert va permettre de scander certaines évolutions au sein de l'organisation de l'École.

6. MISE EN PLACE DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR) : VALIDATION DE LA PROCEDURE ET CRITERES D'ATTRIBUTION

Mme SUREL.- La PEDR a remplacé la prime d'excellence scientifique, qui elle-même avait remplacé la PEDR précédente. Cela a donc été recalé le 28 mai 2014.

Cette prime ne concerne, pour les enseignants de l'établissement, que le personnel universitaire : maîtres de conférences, professeurs des universités, sous certaines conditions. Cette prime est attribuée pour quatre ans. Le Conseil scientifique y a déjà travaillé deux fois, une première sur les modalités pour savoir comment sélectionner les dossiers, et une autre sur le barème sur lequel s'appuyer.

Au premier niveau, les dossiers peuvent être étudiés par l'établissement ou par une instance nationale ; le CS avait préféré retenir l'idée de l'instance nationale. C'est ce qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui, sachant que nous sommes un peu décalés, dans l'attente des nouveaux textes.

Les dossiers sont envoyés directement par les personnels qui le souhaitent sur une plateforme ad hoc. Ensuite, les sections CNU de l'instance nationale étudient les dossiers, selon quatre critères : publications et productions scientifiques ; encadrement doctoral ; diffusion des travaux ; responsabilités scientifiques, et ce, sur quatre niveaux (A, B, C, D). Passé ce premier travail, ils classent les dossiers en deux grands niveaux : 50 % des meilleurs et 50 % autres. Parmi les 50 % meilleurs, ils distinguent 20 % et 30 %.

Le CS a travaillé sur le type de dossiers pouvant être validé au niveau de l'établissement, et a arrêté ce qui suit :

- retenir les meilleurs 50 % ;
- attribuer la PEDR systématiquement à tous les évalués faisant partie des 20 % ;
- se réunir en formation restreinte pour se prononcer sur les 30 % restants.

Nous avons retenu l'idée de garder le même barème pour les maîtres de conférences et les professeurs d'université, ce qui n'est pas le cas partout. La variation se situerait dans le niveau de positionnement du dossier : 5 000 euros pour les 20 % ; 3 500 euros pour les 30 %.

Il est demandé au Conseil d'administration un accord formel sur le recours à l'instance nationale d'évaluation et sur les modalités retenues par le Conseil scientifique.

À titre d'information, une enseignante, professeure des universités, bénéficie déjà de cette prime qu'elle avait commencé à recevoir les deux années précédentes dans son ancien établissement. Par ailleurs, trois candidats se sont positionnés pour envoyer leur dossier et nous avons reçu le retour des instances nationales.

Mme QUIDU.- Je m'interrogeais sur la période de quatre ans, ne sachant pas si la prime était versée annuellement ou en une ou deux fois. En revanche, qui verse la prime ?

Mme SUREL.- C'est l'École.

Mme QUIDU.- A-t-on une idée de l'incidence dans les années à venir ?

Mme SUREL.- Nous n'avons pas beaucoup de professeurs et de maîtres de conférences. Globalement, la première sélection n'a pas fait sortir beaucoup de dossiers. Toutefois, lorsque nous aurons 60 ou 80 enseignants du supérieur, ce ne sera plus du tout la même configuration.

M. BERLAND.— En fait, une enveloppe globale est prévue, mais si l'établissement veut donner plus de PEDR, il le prend sur son budget. Une enveloppe est dédiée et, chaque année, on a un nombre de dossiers par établissement. Et tous les quatre ans, il y a les sortants et on peut soit renouveler soit faire entrer. Libre à l'établissement d'élargir le cercle.

☒ Vote à main levée sur la délibération 34/2014 : **UNANIMITÉ**

La mise en place de la PEDR est approuvée.
--

7. VALIDATION DE LA CREATION DE TROIS DIPLOMES D'ETABLISSEMENT (DE) CORRESPONDANT AUX TROIS PARCOURS DU MASTERE SPECIALISE IMR SET (INGENIERIE ET MANAGEMENT DES RISQUES EN SANTE-ENVIRONNEMENT-TRAVAIL)

M. ZMIROU.- Ce projet a été présenté au Conseil des formations du 27 novembre et adopté à l'unanimité.

Il s'agit de moduler certains contenus d'une formation qui prend la suite de la formation historique de l'École : ingénieur de génie sanitaire, dont les formes ont été modifiées pour des raisons que j'ai déjà expliquées à plusieurs reprises. C'est dorénavant le mastère spécialisé « ingénierie et management des risques en santé-environnement-travail ».

Ce MS, dans son ensemble, comporte un très long tronc commun constituant les deux tiers de la formation 26 semaines, puis 6 semaines constituant 3 parcours. À l'occasion du renouvellement de cette formation, nous avons actualisé en fonction de l'évolution des métiers, des employeurs, des élèves que nous formions, dont un certain nombre passe ensuite le concours d'IGS, d'autres allant dans la fonction publique territoriale, ou encore dans les bureaux d'études et les grandes entreprises en tant qu'ingénieur sécurité environnement.

Nous avons donc créé 3 parcours :

- PPSE, Politiques Publiques Santé Environnement, qui est l'ancienne formation IGS toilettée ;
- ESTEE, Enjeux Santé Travail Environnement pour l'Entreprise, qui est l'interface pour les entreprises de taille intermédiaire, avec des ingénieurs sécurité des risques pour les personnels dans l'entreprise et ingénieur santé environnement de l'impact de l'activité de l'entreprise pour son milieu.
- SPAT, Santé Publique et Aménagement du Territoire, qui est une demande de plus en plus adressée par les collectivités territoriales.

Ces trois parcours sont cohérents, articulés, complémentaires, organisés respectivement avec Sciences Po Paris, le CNAM avec sa chaire Hygiène et Sécurité, et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes.

Ces trois parcours de 6 semaines peuvent faire l'objet d'un diplôme d'établissement. Nous le pensons justifié afin, d'abord, de bien montrer que l'École est légitime dans ces champs de formation afin d'apporter des formations professionnelles de très bon niveau, avec des débouchés professionnels assurés très rapidement pour nos élèves.

C'est aussi une possibilité pour des gens qui ne peuvent pas suivre la totalité de la formation MS de cibler des contenus, dès lors qu'ils nous arrivent avec un cursus de formation suffisamment précis, afin de compléter avec un parcours limité à 6 semaines, en vue d'acquérir une compétence et des débouchés professionnels.

Ces débouchés correspondent au développement de ceux que nous avons l'expérience de mettre sur le marché de manière très positive : fonction publique de l'Etat et ARS, pour le premier principalement mais pas exclusivement. Pour le deuxième, ce sera plutôt dans le secteur des entreprises et bureaux d'étude. Le troisième se dirige généralement dans le secteur des collectivités territoriales sur l'aménagement des territoires.

Nous nous adressons à des gens intéressés par des parcours de formation continue, qui trouvent ainsi le moyen de valoriser leur expérience professionnelle afin de se réorienter ou de compléter des compétences techniques. Ils sont principalement inscrits dans le cadre de modalités et d'instruction de formation professionnelle continue.

Ce n'est pas l'objectif principal, mais cela a pour vertu de valoriser un effort de formation substantiel autour du MS. Des gens viennent spécifiquement sur ces trois parcours avec des

financements qui peuvent atteindre, ne serait-ce que pour 5 inscrits sur l'ensemble de ces trois parcours, 25 000 euros. Et ce, sans coût supplémentaire puisque la formation a de toute façon lieu. Au titre de la formation continue, le coût sera pris en charge par les entreprises ou des instances d'aide à la reconversion.

Nous avons aussi essayé d'optimiser pour ne pas avoir des formations totalement étanches. Elles ont des liens très forts entre elles entre le parcours politique publique, le parcours santé travail et santé environnement, et le parcours aménagement du territoire, pour lequel un certain nombre de modules et de séquences sur ces 6 semaines seront communes.

Nous sommes en train de développer des modalités participatives avec l'utilisation assez intensive des outils numériques, les étudiants travaillent sur des études de cas, en plus du travail de terrain. Par exemple, pour le parcours santé publique aménagement du territoire, nous avons établi une convention avec la métropole de Lille qui appelle nos étudiants pour aller faire une évaluation d'impact sanitaire pour la santé dans l'agglomération, liée à la réhabilitation d'une friche industrielle.

Nous pensons aussi pouvoir valoriser certaines séquences au sein de ces 3 diplômes d'établissement en « vente à la découpe » car des modules sont autoporteurs et peuvent être suivis sur 4 ou 5 jours par les étudiants sélectionnés.

Voilà pour l'essentiel du message que je voulais vous apporter avec cet avis très favorable du Conseil des formations.

M. POMMERET.- Je fais la même remarque que ce matin par souci d'équité, j'aurai préféré que quelqu'un d'autre présente le dossier plutôt qu'un administrateur.

M. ZMIROU.- Je m'abstiendrai.

M. SCHWEYER.- Pour ma culture personnelle, le diplôme IGS était un diplôme d'établissement avant ?

M. ZMIROU.- C'était un diplôme de l'enseignement supérieur accrédité par la Commission des titres d'ingénieurs. Le mastère spécialisé a un autre statut, de la Conférence des grandes écoles, que nous pouvons délivrer car notre école est membre de la CGE. Ce n'est pas un diplôme de l'État mais un label donné par la CGE. Il existe à ce jour 350 MS sur le territoire français dans différentes écoles d'ingénieurs ou de commerce.

M. SCHWEYER.- Cela ne change rien au fait que si les IGS veulent devenir fonctionnaires, ils sont obligés de refaire des études IES ? Je les vois en cours ; ils refont le cursus.

M. ZMIROU.- Le ministère de la Santé, pour des raisons qui lui sont propres, n'a pas ouvert de concours pour la première fois depuis quarante ans. Donc, un certain nombre d'anciens élèves ont préféré passer le concours IES, ils ont d'ailleurs été très performants, plutôt que de rester dans l'incertitude. C'est une question de prudence pour eux. Ce qui pose la question du déroulement professionnel et d'une certaine frustration car la formation ne correspond pas tout à fait. Mais, c'est un autre sujet.

Le futur concours IGS vient d'être ouvert et aura lieu à la rentrée prochaine. Une discussion est en cours entre la fonction publique et le ministère de la Santé pour 2016. Ce mastère spécialisé sera la porte d'entrée naturelle non exclusive pour la préparation de ce futur concours. De la même façon que la formation IGS était une préparation concours, c'est la seule formation de l'École de type statutaire où nous étions dans le schéma inverse : on préparait les élèves à réussir brillamment le concours.

M. MARIN.- Les ingénieurs du génie sanitaire ou les diplômés de cette formation qui ont passé le parcours d'IES font l'objet d'un parcours personnalisé de formation qui leur permet de ne pas suivre des modules de formation déjà acquis. C'est un élément conjoncturel lié à l'absence de recrutement d'IGS pour l'année 2014.

Mme THOUVENIN.- J'interviens rapidement sur une question qui a été posée deux fois depuis ce matin, soulevée par Michel Pommeret. C'est-à-dire que deux personnes

enseignants-chercheurs dans cet établissement présentent des dossiers sur lesquels ils ont des compétences, et qui par ailleurs ont la qualité d'administrateur. Ce qui peut entraîner des situations dites de conflits d'intérêts, qui ne se limitent pas à des questions d'argent.

En revanche, on peut très bien avoir plusieurs qualités. Je crois qu'il est légitime que la personne qui connaît le dossier le présente et qu'en tant qu'administrateur, il ne vote pas. À mon avis, il serait très fâcheux qu'un porteur de projet ne puisse pas l'exprimer. Je pense qu'il faut en accepter l'idée. C'est toujours difficile lorsqu'une même personne a plusieurs qualités. Il est donc important que ce soit dit pour que tout soit extrêmement clair, et qu'ensuite il ne participe pas au vote. Mais je crois qu'il serait dommage de l'empêcher de présenter un projet qu'il porte.

M. POMMERET.- C'est pour un souci de clarification.

Mme THOUVENIN.- C'est une question importante qui a le mérite d'être dite, les choses sont ensuite claires.

M. CHAMBAUD.- Un commentaire sur la question posée par M. Schweyer et la réponse de Denis, et peut-être de manière plus large par rapport à la discussion de ce matin. Effectivement, nous n'avons pas l'effectif du concours des ingénieurs du génie sanitaire. Il est vrai qu'une discussion forte a eu lieu pour permettre que ce concours ait finalement lieu, mais nous n'avons pas encore le nombre de personnes.

Je le relie à ce qui a été dit sur les formations de médecins-inspecteurs et ingénieurs du génie sanitaire. Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'en dehors de ce qui a été dit sur les fonctions publiques hospitalières, il y a un problème aussi sur les fonctions publiques d'État puisqu'un certain nombre de corps spécialisés : IGS, médecins-inspecteurs ou pharmaciens-inspecteurs, qui sont principalement dans les ARS, vont partir à la retraite et que le taux de remplacement n'est pas à un bon niveau de compensation.

Je voudrais juste que l'on ne soit pas focalisé sur le niveau demandé important de remplacement pour les fonctions publiques hospitalières. La situation est à peu près semblable pour la fonction publique d'État, et en tant qu'école, comme nous formons aussi un certain nombre de spécialistes de la fonction publique d'État, il est important de rappeler cet élément.

☒ Il est procédé au vote à main levée sur la délibération 35/2014 : **1 ABSTENTION.**

La création de 3 DE issus du mastère spécialisé IMR-SET est validée.
--

8. QUESTION DIVERSES

↳ PROPOSITION DE MOTION PORTEE PAR LES REPRESENTANTS DES ELEVES ET RELATIVE A LA REVALORISATION DE LEURS INDEMNITES DE FORMATION ET DE STAGE

M. FAVRE.- La motion que nous vous présentons est une demande récurrente des élèves fonctionnaires de cette école, soutenue par les milieux professionnels. Elle porte sur la revalorisation des indemnités de formation et de stage des élèves de l'EHESP dont les montants sont inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres écoles du service public.

Ce qui en jeu derrière, c'est l'attractivité des formations de l'École, d'autant que, quoi que l'on en dise, le montant de l'indemnité est révélateur de la valeur que l'on accorde à la formation.

Nous savons que le Conseil d'administration ne peut lui-même prendre la décision de revaloriser les indemnités, mais nous pensons qu'il serait impotent qu'il appelle les autorités compétentes à prendre les mesures nécessaires pour une revalorisation des indemnités.

Nous vous proposons donc la motion suivante :

Le Conseil d'administration, réuni en sa séance du 17 décembre 2014, se prononce en faveur d'une réévaluation du montant des indemnités de formation et de stage versées aux élèves fonctionnaires au cours de leur scolarité à l'École des hautes études en santé

publique, et appelle les autorités compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit procédé à cette réévaluation dans les plus brefs délais.

Voilà le contenu de la motion sur laquelle nous vous demandons de voter.

M. ROSENBLATT.- Vous ne serez pas étonnés que j'exprime notre soutien à cette motion, qui reprend en d'autres termes ce que nous disons pratiquement depuis la création de l'EHESP, en vain. Nous sommes aussi allés le dire à tous les secrétaires généraux qui se sont succédé avec une fréquence accélérée au ministère des Affaires sociales et de la Santé, relayés en cela par votre prédécesseur et vous-même, sans que cela n'ait jamais été suivi d'aucun effet concret de la part de notre ministère de tutelle, ce que nous déplorons très vivement.

J'ajoute que nous avons porté ce sujet récemment au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Nous l'avons étendu à la question des élèves anciennement contractuels qui connaissent de très fortes baisses de revenus en intégrant l'École après concours, ce qui pousse certains d'ailleurs à y renoncer.

La question du régime indemnitaire des élèves est de plus en plus urgente et doit être traitée car le *gap* s'accroît tous les ans d'une année supplémentaire. Tout à l'heure, Mme Quiot disait qu'elle s'exprimerait à ce sujet, lorsque nous avons parlé, nous y avons fait incidence ce matin. Je crois vraiment que c'est devenu un dossier brûlant.

Mme QUIOT.- Je ne vais pas pouvoir vous satisfaire tout de suite. Il est vrai que cette motion ou cette revendication est récurrente, et donc pardonnez-moi si je fais une réponse également récurrente.

D'abord, les indemnités sont fixées par un décret qui n'est pas signé par la seule tutelle Santé. Cela donne lieu à des discussions un peu compliquées et donc, ce n'est pas à la seule main de la ministre de la Santé. Cela ne veut pas dire que le problème ne soit pas aigu mais que cela rend les choses plus compliquées.

Ensuite, je pense qu'il y a aussi une logique à ce que les représentants professionnels portent ce dossier. Si vous l'avez porté auprès du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, pouvons-nous avoir un retour sur les réactions ou la réponse qui vous a été faite ?

M. ROSENBLATT.- Nous sommes toujours en boucle, lorsqu'on l'évoque au Conseil supérieur : ce n'est pas à l'ordre du jour ! Vous savez que juridiquement, pour ce qui concerne le régime indemnitaire et les rémunérations, les dossiers ne sont portés que pour information émanant de l'administration. Et le Conseil supérieur n'est pas compétent non plus pour se prononcer directement sur le sujet ; il en est informé.

C'est une tribune que nous utilisons chaque fois que nous le pouvons pour rappeler l'État à ses responsabilités. Nous ne demandons pas la lune mais une simple actualisation des valeurs, car un retard important a été pris. Sachant que lorsqu'on le porte au plus haut niveau également du cabinet ou de l'administration centrale, nous avons les mêmes réponses : Circulez, il n'y a rien avoir... C'est la faute du voisin, etc. Je pense qu'il manque réellement une volonté politique et une volonté de la haute administration.

Mme QUIOT.- Outre la volonté politique, je voulais quand même noter les progrès dans le mode revendicatif. Cela avait déjà été abordé la dernière fois mais il est clair que plus le dossier sera documenté, plus les éléments de *benchmark* seront présents, plus vous arriverez à démontrer l'écart, mieux cela ira. Ce n'est pas un conseil mais un constat que je fais. Lorsqu'une méthode ne marche pas, il faut peut-être en changer. Et peut-être que l'argumentaire et la démonstration valent plus que la motion répétée dans des termes identiques pendant des mois, voire des années. Je peux me faire l'écho de la préoccupation et vous savez que sur le principe, il n'y a pas d'objection.

À un moment donné, admettez aussi que les décisions ne peuvent être prises qu'à un certain niveau et si le dossier n'est pas porté, ni alimenté par les intéressés eux-mêmes ou leurs représentants, cela ne fonctionne pas dans la masse des arbitrages à réaliser.

Pour apporter un point positif, je souligne l'importance d'apporter des éléments de *benchmark*. Comme l'École fait partie du RESP, il est intéressant de voir comment sont traités les différents élèves fonctionnaires au regard de leur formation et des situations qu'ils rencontrent dans leur école. Plus on arrivera à alimenter cette connaissance, mieux on fera progresser le dossier et bouger les textes.

M. ROSENBLATT.- Le dossier avec le *benchmark* a été remis il y a un an par les promotions précédentes, transmis au cabinet de Madame la ministre, etc. Tout cela a déjà été fait aussi, comme toutes les démarches possibles ; elles ont été faites et répétées.

Mme QUIOT.- Pardonnez-moi, mais m'aurait-il échappé que ce dossier a été distribué au Conseil ?

M. ROSENBLATT.- Non, il ne l'a pas été. C'est un dossier qui a été réalisé par les élèves. Mais je peux vous confirmer que je l'ai transmis à la DGOS et au Cabinet.

Mme QUIOT.- Je me propose de reprendre contact avec vous pour relayer et faire le rappel d'un dossier complet.

M. ROSENBLATT.- Avec plaisir et enthousiasme !

M. CHAMBAUD.- Un autre élément important est aussi à connaître car il pèse sur l'École. Il faut savoir que les personnes contractuelles qui arrivent à l'École avec des baisses de salaire non négligeables se retrouvent dans une telle situation qu'elles doivent être prises en charge par les secours d'urgence de l'École. C'est pour nous une pénalité supplémentaire.

Par ailleurs, je tiens à souligner que, ce faisant, l'École se retrouve dans une situation un peu paradoxale : si la stagnation des indemnités est réelle depuis un certain nombre d'années, je tiens à souligner que le succès éventuel de cette revendication aura naturellement un impact non négligeable pour elle.

Mme QUIOT.- Je tiens à préciser que les tutelles ne prendront pas part au vote.

☒ Il est procédé au vote à main levée : **UNANIMITÉ.**

La motion portée par les représentants des élèves est adoptée.
--

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 33.)